

100 ans d'histoire à voir !

MONTREAL

La Bibliothèque
centrale de Montréal

200 photographies d'archives et des artéfacts

Commissaire : Jean-François Chartrand

Du 22 juin
au 28 novembre 2004

Entrée libre

Archives de la Ville de Montréal
Renseignements : 514 872-5923
www.ville.montreal.qc.ca/biblio

Montréal

SURVOL HISTORIQUE

En 1902, les autorités municipales de Montréal adoptent un premier règlement concernant l'établissement d'une bibliothèque publique et gratuite. L'année suivante, principalement sous l'impulsion de la Chambre de commerce et de l'Association Saint-Jean-Baptiste, une bibliothèque scientifique et industrielle est mise sur pied pour répondre aux besoins des travailleurs.

Logée en premier lieu dans une petite pièce du Monument National rue Saint-Laurent, cette bibliothèque croît au point de nécessiter bientôt sa relocalisation dans l'édifice de l'École Technique, rue Sherbrooke.

Une dizaine d'années plus tard, grâce à la ténacité de l'échevin Victor Morin et à ses appuis dans le public, la Ville de Montréal décide de consacrer près d'un demi million de dollars à la construction d'un édifice digne de loger la bibliothèque de la métropole du Canada.

Les travaux commencent en 1915 et la nouvelle bibliothèque est mise en service en 1917. Cet édifice de style Beaux-Arts est l'oeuvre de l'architecte Eugène Payette, auteur également de la Bibliothèque Saint-Sulpice, devenue en 1968 la Bibliothèque nationale du Québec.

La mise en service de la nouvelle bibliothèque permet également de rendre disponible à la consultation au début des 1920, une collection prestigieuse acquise dix années plus tôt par la Ville de Montréal, à savoir la bibliothèque personnelle du bibliophile québécois Philéas Gagnon. Cette collection est à l'époque et est encore aujourd'hui une des plus remarquable collection de Laurentiana au monde.

Depuis les débuts : 13 administrateurs se sont succédé à la direction de la Bibliothèque municipale : Madame Éva Circé-Côté (1903-1909), Monsieur Lorenzo Prince (1909), Monsieur Frédéric Villeneuve (1909-1915), Monsieur Hector Garneau (1916-1930), Monsieur Félix Desrochers (1930-1931), Monsieur Aegidius Fauteux (1931-1941), Monsieur Léo-Paul Desrosiers (1941-1952), Monsieur Jules Bazin (1952-1974), Monsieur Jacques Panneton (1974-1978), Madame Carmen Catelli (1979-1993), Monsieur Jacques Aird (1993-1994), Madame Michèle Régnier (1994-2002) et Monsieur Claude Breault (2002-).

Nous remercions la Division de la gestion de documents et des archives pour nous avoir fourni les documents d'archives qui accompagnent ce recueil et qui servent de complément à l'exposition *La Bibliothèque centrale de Montréal 100 ans d'histoire à voir!*

LES PREMIERS PAS

L'une des premières démarches pour l'établissement d'une bibliothèque municipale à Montréal remonte au 9 août 1880, lorsque *l'Institut canadien* offre à la ville de Montréal sa bibliothèque qui compte plus de 10 000 volumes répartis sous diverses catégories : religion, philosophie, histoire, sciences, belles-lettres, romans. On considère que cette bibliothèque pourrait constituer le noyau de la nouvelle bibliothèque publique. Pour ce faire la ville doit d'abord obtenir de la Législation Provinciale le droit d'adopter la proposition de *l'Institut canadien*. Selon la Charte d'Incorporation de la Cité, l'établissement de bibliothèques, de maisons d'éducation ou de charité ne tombent pas dans les attributions de la Cité. Le 4 juillet 1881, le Conseil municipal refuse l'offre de *l'Institut canadien*.

Une dizaine d'années plus tard, Montréal n'a toujours pas de bibliothèque publique. Un comité spécial est mis sur pied en février 1893 pour voir à l'établissement d'une bibliothèque. Le projet demeure en suspens pour être finalement abandonné lorsque la ville fait l'acquisition du Château de Ramezay le 24 octobre 1893. On pensait alors y installer la bibliothèque, mais faute d'appuis financiers et politiques, la ville consent plutôt un bail à la *Société d'Archéologie* à charge d'y maintenir un musée.

Institut-Canadien.

Montréal, 9 août

1880

À messieurs les membres du conseil municipal
de la cité de Montréal.

Messieurs

L'Institut Canadien dans sa séance du 5 courant
a nommé un comité chargé de faire les démarches néces-
saires pour offrir au conseil municipal le don de sa
bibliothèque à la condition toute avantageuse pour la ville
de maintenir la dite bibliothèque ouverte au public soit
en la transférant dans l'hôtel de ville soit en la gardant
ouverte dans la batise actuelle. Cette bibliothèque est
composée d'au delà 10,000 volumes et renferme de remarquables
Chefs-d'œuvres qui formeraient un excellent commencement
pour une bibliothèque publique. Il y a parmi ces livres
des collections de journaux du pays, d'opuscules et pamphlets
très anciens et très précieux pour l'histoire. Les gravures et
sculptures données par le gouvernement français n'existent
probablement nulle part ailleurs sur le continent d'Amérique.
Il y a aussi une collection précieuse de monnaies et médailles
Caribées et anciennes et une collection des différents bois
du Canada en même temps qu'un bon choix des produits
minéralogiques du pays.

L'Institut Canadien offre aussi à la ville tous ses
autres meubles et immeubles, à la seule condition pour

La ville, de prendre la responsabilité de la dette hypothécaire
qui est sur la bâtisse et des arriérés et intérêts sur la dite
dette hypothécaire, dette plus que couverte par la valeur de
la bâtisse;

Le Comité met donc devant vous la proposition de
l'Institut et espère que l'offre qu'il est chargé de faire à
votre honorable Corps, sera accueillie favorablement et
que vous voudriez bien prendre les moyens de faire une
enquête sur la possibilité d'un arrangement pareil à
celui qu'il a l'honneur de vous proposer.

Les membres du Comité. N. Aubin, Joseph Douthé,
Alfred Brunet, A. Boisseau, J. B. Douthé.

pour le Comité, A. Boisseau, Secrétaire J. C.

Département en
de l'Hotel de Ville



8 Octobre

1880

A Messieurs le President
et aux Membres du Conseil
de l'Hotel de Ville.

Messieurs,

Par résolution de
notre Comité en date du 2 Septembre dernier j'ai été
chargé de vous informer par écrit si la Ville pourrait
d'après sa charte accepter et prendre sous ses soins la
bibliothèque de l'Institut Canadien et de la bâtisse
qui la renferme.

Pour résoudre la question il faut
recourir aux différents pouvoirs conférés à la Ville
par sa charte d'Incorporation et voir si au nombre
de ses pouvoirs il y a celui de fonder une bibliothèque
publique.

Je regrette d'avoir à rappeler à
notre Comité que l'établissement de bibliothèques,
d'établissement de maisons d'éducation ou de
charité ne tombent pas dans les attributions de
notre corps municipal; les établissements de ce
genre nécessiteraient une dépense de deniers que
ni l'autorisation des dispositions de la Charte.

En Angleterre le Parlement Im-
perial a adopté une loi qui confère aux municipa-
lités le droit de fonder des bibliothèques ou d'aider,
au moyen d'une subvention pécuniaire, à celles qui
existeraient déjà; si notre Comité jugeait à propos de
faire

faire un rapport au Conseil dans ce sens, il me
semble facile, si c'est, pour ce dernier d'obtenir de la Législa-
ture Provinciale le pouvoir d'accepter la proposition
faite par l'Institut Canadien.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
votre très humble serviteur,
J. P. Poirer
Am. de la Cité.

EXTRACT

From the Minutes of a Meeting of the
Held on the

City Council
24th Feb'y 1893.

On motion of Alderman Beausoleil,
Seconded by Alderman Savignac,
it was

Resolved: - That a Special Committee composed
of Aldermen: - Thompson, - Kennedy, - Tréfontaine,
Stearns, - Ferrault, - James, - Savignac, - Robert,
Rainville, - Tilleneuve, - Kusteau & Clendinning
be appointed to consider the best means to be
taken for the establishment of a Public Library
in this City, in conformity with the resolution
of Council adopted on the 4th November last,
and to report thereon as soon as possible. -

- Certified -

City Clerk

Procès-verbal du 10 novembre 1892
démontre qu'on a demandé à la Commission
des bibliothèques de proposer un amendement
à la loi sur le jour où on a dit
qu'on ne pouvait pas le faire.

MONTREAL, 24 octobre 1900

L.O.DAVID, Ecr.

Greffier de la Cité, &c. &c.

MONTREAL,

MONSIEUR,

En réponse à votre demande de renseignements en vue de préparer un rapport sur le fonctionnement des bibliothèques publiques à Montréal, j'ai l'honneur de vous informer :

1o. Que la bibliothèque que possède la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, a un catalogue, à peu près complet, qui n'est pas encore imprimé cependant, faute de moyens, et que celle-ci donne accès gratuitement aux personnes qui désirent consulter ses livres;

2o. Que cette bibliothèque renferme un grand nombre d'ouvrages spéciaux pour toutes les classes, y compris celle des ouvriers, et que l'on pourra, sans beaucoup de frais, organiser un département pour l'enfance et la jeunesse;

3o. Les conditions que la ville imposera pour organiser une bibliothèque publique, seront acceptées par notre société, qui n'est pour ainsi dire que fidéi-commissaire pour la corporation municipale de Montréal.

Le but que poursuit notre association est la diffusion de l'instruction non-seulement parmi ses membres, mais encore dans le public généralement. Nos collections historiques, archéologiques et autres sont faites en vue de cet

objet.

L'établissement d'une bibliothèque publique serait, nul doute, un moyen encore plus puissant, s'il est possible, à obtenir ce résultat. Sans vouloir en aucune façon diminuer le mérite ou l'importance des autres institutions littéraires de cette ville, nous osons affirmer que notre société offre plus d'avantages sous ce rapport que nulle autre institution de notre cité :

1o. Parce qu'elle n'est pas sectaire;

2o. Parce que notre constitution ne nous empêche pas d'accepter tout arrangement qui conviendrait à la ville;

3o. Parce que nous occupons le Château Ramesay, la propriété de la municipalité;

4o. Parce qu'il est désirable, sous beaucoup de rapports, que toutes les institutions civiques soient concentrées dans le voisinage de l'Hotel-de-ville;

5o. Parce qu'il y a assez de terrain autour du Château pour faciliter tout agrandissement qui ne peut manquer avant peu, de devenir nécessaire.

Dans le but d'atteindre plus facilement ceux qui ne pourraient pas sans frais, ou autrement, se rendre au Château, nous serions prêts à établir des succursales dans certaines parties de la ville, où nous aurions des bibliothèques de références composées de dictionnaires, d'encyclopédies, de rapports de patentes, de revues et de publications scientifiques et même d'y établir le système des bibliothèques de " voyage ", travelling libraries, tel que cela se pratique aujourd'hui aux Etats-Unis, et comme l'Université McGill se propose de le

faire à bref délai. Ces succursales, y compris le loyer, le salaire du bibliothécaire, l'installation, le chauffage et l'éclairage, devront entraîner une dépense approximative de mille piastres, chacune, par année.

Nous serons, en un mot, en état d'établir une bibliothèque avec toutes les améliorations modernes qui offrent les caractères suivants : de circulation, de référence et de "voyage."

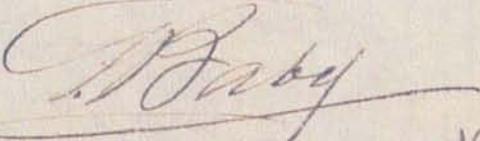
Quant à l'administration, elle se composera d'un conseil choisi parmi les conseillers de la société, au nombre desquels se rencontreront des bibliophiles, des numismates, des antiquaires, &c., et le Maire, et tel nombre d'échevins que le Conseil-de-Ville croira bon de choisir, pour assurer son entière maîtrise, sur cette partie des livres acquise des deniers municipaux, aussi bien que pour arriver à obtenir l'entier succès de l'oeuvre.

Nous nous plaisons à croire que notre passé sera une garantie pour l'avenir. Si nous avons pu réussir avec le peu de moyens à notre disposition à créer une bibliothèque déjà passablement considérable - 12,000 volumes et brochures - que ne ferions-nous pas avec le montant d'argent que les Autorités civiques se proposent d'approprier à la fondation d'une bibliothèque municipale dans notre cité ?

Veillez me croire,

Monsieur le Greffier,

Votre tout dévoué -


Président de la Soc. de Numism. &
d'Étude de Montréal

CARNEGIE ET LA BIBLIOTHÈQUE

Le 16 mars 1901, le maire de Montréal, M. Raymond Préfontaine sollicite de M. Andrew Carnegie, philanthrope américain, une aide financière pour l'établissement d'une bibliothèque publique. Le 26 mai 1902, le Conseil municipal, sur rapport du Comité de Finance, accepte l'offre de 150 000 \$ de M. Carnegie, à la condition que la Cité consacre tous les ans 15 000 \$ à l'entretien de la bibliothèque. Après plusieurs mois de tergiversations concernant l'offre de M. Carnegie, qui sera débattue jusqu'en janvier 1904, et l'endroit où serait construite la bibliothèque, le projet est finalement abandonné. Les opposants s'interrogent sur la valeur morale d'une bibliothèque publique. La question de la censure est au coeur de leurs préoccupations. Même si le Conseil municipal avait initialement accepté l'offre de M. Carnegie, on ne pu réussir à s'entendre sur un site définitif pour ériger le nouvel édifice. On proposa divers sites dont le Square Viger et le Marché Saint-Laurent, en vain.



CITY HALL

MONTREAL, November 30th 1901

To the Aldermen of the
City of Montreal.

Gentlemen,

I beg to lay before you a letter I received, this day,
from the Secretary of Mr Andrew Carnegie anent his offer to contri-
bute a certain sum towards the establishment of a Public Library in
Montreal.

In this connection, I beg to state that I have written
to the proper authorities in Chicago, Boston, Toronto and Ottawa, ask-
ing for certain information concerning the Public Libraries esta-
blished in those Cities, which will prove useful to the civic au-
thorities here.

I have the honor to be,

Gentlemen,

Your obedient servant,

Mayor.

A LA CITE DE MONTREAL

Le Comité de Finance a l'honneur de faire rapport:-

Qu'il a pris en considération la question de l'établissement d'une bibliothèque publique à Montréal et de l'acceptation de l'offre généreuse^{II} faite par Monsieur Carnégie pour cet objet, à la condition que la Cité consacre tous les ans \$15,000 à l'entretien de cette bibliothèque, et qu'après mure délibération il a résolu de recommander au Conseil d'accepter l'offre de Monsieur Carnégie aux conditions qu'il exige, et qu'il soit entendu que la Cité aura l'administration de la dite bibliothèque, et qu'elle pourvoira plus tard à la nomination d'un comité spécial pour contrôler le choix des livres qui devront composer la bibliothèque de manière à en assurer l'utilité et le caractère moral.

\$ de \$150.000

(Maintenance)

Considérant que le Conseil devrait accepter l'offre généreuse de M. Carnégie de \$150,000 pour la construction d'une bibliothèque publique à Montréal, mais que pour assurer la permanence et l'utilité de cette bibliothèque et éviter toutes les difficultés que le choix des livres pourrait créer, elle devrait être composée spécialement de manière à développer l'instruction scientifique, industrielle et commerciale et à procurer aux différentes classes de notre société les livres dont elles ont besoin pour acquérir les connaissances que requiert l'exercice de leur industrie et de leur profession, il est,

RESOLU.----- (1) La dite bibliothèque sera spécialement une bibliothèque de référence et de consultation et comprendra:

(2) Tous les livres, journaux et revues scientifiques traitant de chimie, de physique, de mécanique, de métallurgie, d'électricité, etc.,

(3) Livres d'histoire, de philosophie, livres classiques traitant d'art et de littérature, y compris les œuvres de fiction d'un caractère élevé.

(5) Le choix des livres sera confié à un comité spécial qui assurerait le caractère religieux et moral de la bibliothèque.

Que pour donner au public l'occasion de faire connaître son opinion sur l'organisation de cette bibliothèque, les autorités religieuses, les universités et les différents corps publics de Montréal soient invités à assister ou à se faire représenter à une assemblée que son Honneur le Maire sera prié de convoquer à l'Hotel de Ville pour le _____ de mois

Liste des offres d'emplacements pour la
Bibliothèque Publique.

Palmer et Lecompte.

1-Rue Ste-Catherine, coin sud-ouest de la rue St. Alexandre.

Etendue 65.8x97-(Total 14.800)

2-Coin sud-est de la rue Sherbrooke & de l'avenue Union.

Etendue 80x88 (Total 2.980 pieds).

3-Rue Sherbrooke, côté nord entre Amherst & St André. Etendue

120 par irrégulier. (Total 20.940 pieds).

4-Rue Sherbrooke, entre l'Avenue Laval & la rue St. Denis, côté

nord. Etendue 35 x 140. (Total 4.900 pieds).

5-Angle sud-ouest des rues Ste-Catherine & University. Etendue

52 x 30. (Total 4.706 pieds).

6-Angle nord-ouest des rues Ste-Catherine et St Urbain. Etendue

118.8 x 70.120-215. (Total 20.870 pieds).

7-Rue Ste-Catherine, côté sud entre Sanguinet & Ste-Elizabeth.

Etendue 87 x 100. (Total 8.700 pieds).

8-Rue Dorchester, entre Mansfield & Metcalfe. Etendue 58 x 68 .

(Total 1.281 pieds).

9-Avenue Laval, côté est, entre Sherbrooke & le Carré St-Louis.

Etendue 30 x 103. (Total 3.260 pieds).

10-Avenue du Parc, côté est près de la rue Sherbrooke. Etendue

112 x 135 (Total 15.120 pieds).

11-No. 364 LaSaucetière.

12-No. 41 rue Dubord. Etendue 28 x 121).

13-Nos. 138 à 174 rue St-Denis. Etendue 111 x 105

14-Rue Dubord, 4 propriétés entre les rues St-Hucert & St-André.

John Livingstone.

15-Rue Ste-Catherine et St-Alexandre propriété de Robert Reid.

Etendue 123-38 x 186-54 (Total 19.100 pieds).

R.N. Oliver.

16-Square Beaver Hall, cloc Ferrier. Etenue

Religieuses du Sacré-Coeur.

17-Coin Ste-Catherine & Bleury.

18-Rue Dorchester, en face de l'Hôpital Général.

19-Coin de la rue Sherbrooke & de la rue St-Laurent.

20-Rue Bleury, en face de l'Église du Gesù.

21-Coin St-Laurent & Ste-Catherine, Etenue 13.590 divs.

Prix \$150.000 (W. Théoret, Agent).

Handwritten vertical note:
M. Christern

Handwritten list:
M. Christern, en face de l'Immeuble Larab
Bault - coin de Duchesne et St-Henri
et de la rue St-Ambroise & Pélissier entre
St-Henri et Berni
Gomer - rue Lalonde
McMahon - Bleury
Dandurand - Lefebvre
Chaplin - coin de St-Laurent & Ontario Street

Handwritten notes:
offre de l'Assoc. des Bénévoles déchargés
Marché St-Laurent entre Jacques-Cartier et
des rues Duchesne et St-Henri
Sous Gracie - coin des rues St-Catherine & St-Henri
L'Église & Boyer, coin des rues St-Henri & Andrew

A son Honneur le Maire
et Messieurs les Echevins
de la Cité de Montréal.

Honorables Messieurs,

Comme votre conseil est sur le point de choisir un site pour la "Bibliothèque publique", nous prenons la respectueuse liberté de vous offrir un terrain que nous possédons, dont diagramme ci-annexé.

Ce terrain situé sur la rue Ste. Catherine, artère principale de notre ville, possède, à notre point de vue, toutes les qualités et tous les avantages nécessaires à une bibliothèque publique. Il est à mi-chemin entre le quartier français et le quartier anglais, à proximité du Centre des affaires, à cinq minutes de marche de la Place d'Armes et dans le voisinage immédiat des rues Denry et St. Laurent. Pour ce qui concerne le prix, nous sommes convaincus que votre Comité de la Bibliothèque le trouvera très modéré.

En attendant votre choix sur ce terrain, Messieurs, nous viendrez en aide, bien qu'indirectement à

l'œuvre si sympathique des Jeunes Aveugles,
œuvre à laquelle nous nous intéresser déjà, à titre
de bienfaiteurs, nous sommes heureuses de le
reconnaître.

Dans la confiance que notre proposition
sera honorée de votre bienveillante attention,

Je demeure avec le plus profond respect,

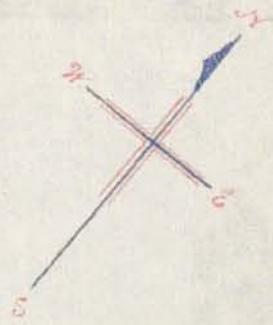
Monsieur le Maire

et Messieurs les Echevins

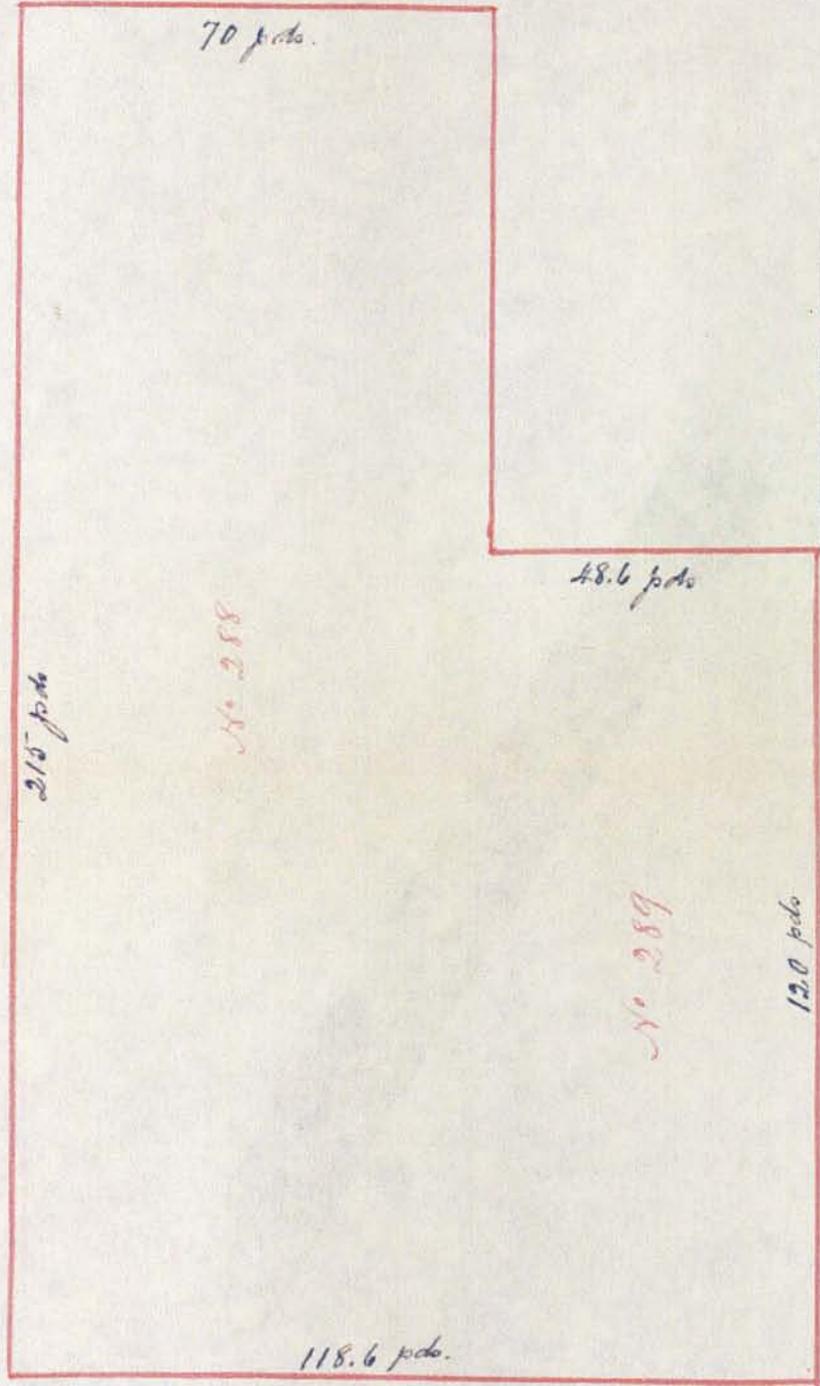
Votre très humble servante

Sœur M. Hummel
Sup^e G^{de}

Hopital Général des Sœurs Grises
Montréal, 14 novembre 1902



Rue du Sablon



Rue St Catherine

Rue St Urbain

ce lot mesure 20890 pds en superficie

Edouard Beaudry

Echange et vente d'Immeuble

Argent à Prêt sur Obligations ou Hypothèques, Évaluateur, Assurances, Etc.

Administration de Successions

Bureau: 66, Rue Saint-Jacques

Montréal, 26 janvier 1903

190

A M. le maire et à MM les échevins

de la Cité de Montréal.

Je, soussigné, P. Edouard Beaudry, courtier d'immeubles, vous offre et suis autorisé à vous offrir les terrains situés au coin des rues St Denis et Sherbrooke, coin nord-ouest, dont la grandeur est mentionnée par le plan ci-annexé, le tout sans bâtisses, en échange du marché St Laurent, aux conditions suivantes, savoir: - que le dit marché soit transféré au nom de l'Association des Bouchers de Montréal, à ce présent et acceptant; en sus l'Association des Bouchers se chargera de payer les taxes municipales pour le montant de la propriété échangée, c'est-à-dire l'évaluation de cinquante mille piastres (\$50,000) - L'Association permettra à la Ville de percevoir les loyers des fermiers placés au dit marché.

P. Edouard Beaudry

Accepté au nom de l'association des Bouchers
de Montréal

Témoin J. P. Bayard

Ch. Leduc
Président

SQUARE SAINT-LOUIS

AVENUE LAVAL

RUE SANGUINET

RUE SAINT-DENIS

CLUB

COUVENT

BIBLIOTHEQUE
PUBLIQUE

RUE
SHERBROOKE

*H. Edmond Levesque
of Levesque
President*

J. CHARLEBOIS.

A la Cité de Montréal.

La Commission

de la Bibliothèque

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en sérieuse considération la question du choix d'un site pour la bibliothèque que le Conseil a résolu de construire, grâce à la générosité de M. Carnegie, et qu'après avoir décidé préalablement que la dite bibliothèque devait être construite sur un terrain appartenant à la Cité, elle a résolu de recommander au Conseil le choix de l'emplacement du marché St Laurent, vu que ~~sur~~ de tous les terrains appartenant à la Cité, c'est le plus central et le plus accessible aux citoyens de toutes les parties de la Cité.

H. Laforte.

Hubert B. Ames

C. B. Carter

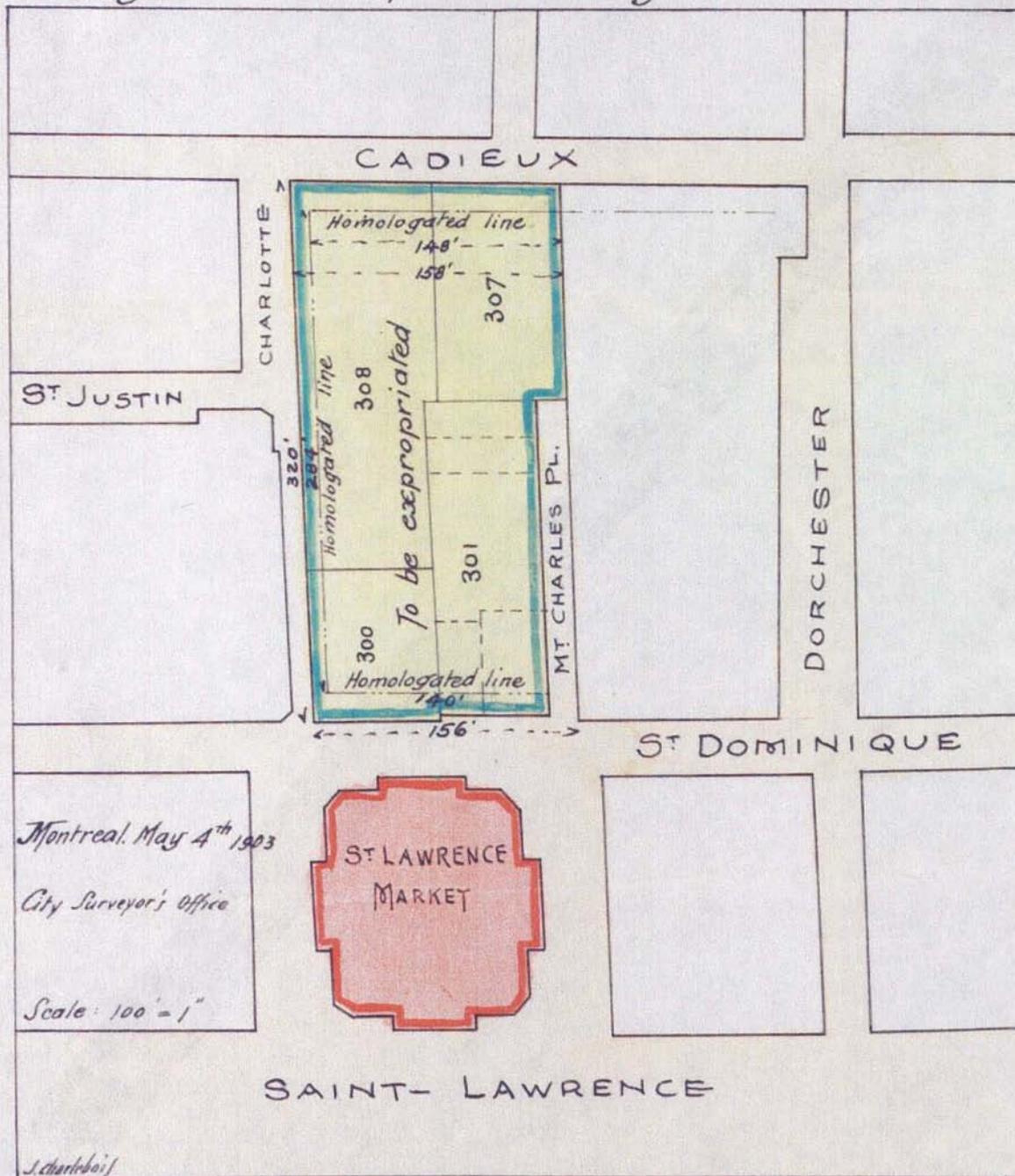
A. Desjardins

M. Walsh

Under Secy

Hotel de ville
2 Janvier 1903

Projected site for public Library



A Son Honneur le Maire

et à Messieurs les Écritevains de la Cité de Montréal.-

Les soussignés locataires et résidents de / The undersigned tenants and resi-
 la rue St. Laurent déclarent par les pré- / dents of St. Lawrence street do he-
 sentes donner leur assésion entière au / reby approve of the proposed detoli-
 projet de faire disparaître le Versé St. / tion of St. Lawrence Street and use
 Laurent et prient le Conseil de Ville de / of your Council to carry out this
 Montréal de procéder à cette amélioration / improvement within the shortest
 sans délai, vu que ce serait l'emplacement / possible delay, the above site being
 le plus convenable pour la bibliothèque. / the best suitable for the library.

December 1906.-



Jetti & Lincier 162 Rue St Laurent
J. B. Lamer fils aîné " " "
Goyette & Poirier 270 " "
J. Hamanville 274 " "
A. Walker 276 " 4
E. P. Chouinard 280 " "
E. Anger 300 " "
St. Prodevaux 414 " "
J. Moses 350
Appolonio 796
3 Ouzonville 358
3 Ouzonville
J. D. Brossier 376 rue St Laurent
Maurice Hétell 380 " " "
J. L. Desautels
M. J. W. 461
Levesque 321 St Laurent
Rodrigue Fries 256 St Laurent

LE MONUMENT NATIONAL

En mai 1903, sur fond de bataille politique concernant l'érection d'une bibliothèque publique, la Chambre de Commerce prie la Ville de Montréal de s'intéresser à établir une bibliothèque scientifique et industrielle au Monument National sous la direction de l'Association de la Société Saint-Jean-Baptiste. La Chambre de commerce considère qu'il est urgent de mettre, au moins à la disposition des classes industrielles, les publications les plus récentes traitant de sciences, d'arts et métiers, et de commerce. Le 16 juin, la Commission spéciale de la Bibliothèque recommande la location d'une salle au Monument National pour y établir une bibliothèque scientifique et industrielle. Un premier crédit de 2 300 \$ est voté le 19 juin pour la location d'une salle, l'achat de livres et le paiement du salaire du bibliothécaire. Un crédit additionnel de 710 \$ est voté le 14 septembre pour l'achat de meubles. Le local de la bibliothèque comprend un espace de 22 pieds par 46 pieds. Les livres sont conservés dans des unités vitrées. On compte 167 rayons de différentes grandeurs. Les revues sont déposées sur une grande table où le public peut les consulter librement. Six tables plus petites avec chacune quatre chaises complètent l'ameublement. De 1903 à 1911, la bibliothèque municipale est logée au Monument National. Durant ces années on parle d'ajouter des salles au Monument National, de la déménager en un endroit plus convenable tandis que l'idée de construire une véritable bibliothèque publique n'est pas abandonnée.

X

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

Assemblée générale mensuelle.

Le mercredi, 6 Mai 1903.

Présidence de M. Damase Masson, Président.

Bibliothèque scientifique et industrielle.

Proposé par M. J. X. Perrault, secondé par M. S. Lachance:-

CONSIDERANT:- Qu'il est urgent de mettre, au moins, à la disposition des classes industrielles les publications les plus récentes et les auteurs les plus autorisés, traitant de sciences, d'arts et métiers, de commerce et d'industries de tout genre;

RESOLU:- Que la "Commission de la Bibliothèque" soit priée de vouloir bien mettre à l'étude un projet de bibliothèque scientifique et industrielle, en rapport avec les cours publics du Monument National et sous la direction des directeurs et professeurs de l'Association St. Jean-Baptiste."

Adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire,

Jos. Hauges

9 44
11 76
11 84
13 14
13 14

12 x 5 sections

9 44
11 76
11 84
13 14
13 14

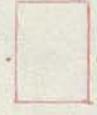
7 x 5 sections



130 sections de 30 volumes = 3900 volumes
pouvant contenir 7000 volumes

7 x 5 sections

200
175
275
600
700
<hr/>
\$ 19.50
487,25%
<hr/>
\$ 14.63
26
<hr/>
8778
2926
<hr/>
\$390.38



9 44
11 76
11 84
13 14
13 14

Ensemblement 6 tables et 24 chaises en chêne

6 tables à 11 ⁰⁰ / ₁₀₀ =	6600
24 chaises 3 ⁰⁰ =	7200
	<hr/>
	13800 mett.

Récapitulation. Rayons \$ 380.38
 Tables et chaises 138.00
 \$ 518.38 première installation 3900 vol.
 pour 7000 vol. extra 212.00
 \$ 730.38

L'installation en acier 25% plus cher pour tablettes en acier 100%^{\$}



Montréal, 8 Juin, 1903.

A Monsieur l'Échevin Laporte,
Président,
Commission de la Bibliothèque,
Hotel de Ville.

Monsieur Le président,

J'ai l'honneur de faire part à votre Commission de la décision de l'Association St-Jean-Baptiste relativement à la location de la salle No.4, au premier étage du Monument National et adjoignant les Bureaux du Conseil des Arts et Manufactures. La salle a les mêmes dimensions que celle qui est occupée par le Conseil des Arts et le prix sera le même, cinq cents dollars par année.

Le Bail pourra être fait pour un an ou pour cinq ans à votre choix. Cette salle est chauffée par l'Association.

Veuillez agréer Monsieur mes sentiments les plus respectueux,

Secrétaire Trésorier,

Monument National, Montréal.

A la Cité de Montréal.

A la Commission de la bibliothèque technique

^{Sous}
La Commission de votre Commission

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a besoin d'un crédit de \$600. pour compléter
l'installation de la bibliothèque technique dans le Monument Na-
tional, et elle demande que cette somme lui soit votée pour être
dépensée comme suit:--

Lisières de linoleum 80 verges @ \$1.00	---	\$80.00	
Bordure 100 " @ .40	---	40.00	
			<u>\$120.00</u>
1 doz de crachoirs @ \$1.50			18.00
2 Ecrans @ \$10.00			20.00
6 électroliers combinés @ \$15.00			90.00
1 bureau pour le bibliothécaire			30.00
1 table pour journaux			25.00
1 thermomètre			2.00
3 paniers à papier			6.00
1 porte parapluie			18.00
1 sacabeau			2.00
Affiches			5.00
Peinture, décoration			200.00
Menuisier, femme de journée			41.00
			<u>675.00</u>
Dépenses imprévues			35.00
			<u>710.00</u>
Total	-----		710.00
		<i>Enclus</i>	\$ 10.00
Le tout respectueusement soumis.			<u>\$ 710.00</u>

Montréal 11 Août 1903.

E. D. Perrais
Louis Fayette

Lecture est faite d'un rapport sur l'administration de la Bibliothèque d'où il appert que durant les mois de janvier et de février 1651 personnes ont fréquenté la salle de lecture de la Bibliothèque et que 250 livres ont été prêtés sur dépôt. Le règlement suivant a été adopté par la Commission:

10. La Bibliothèque est administrée par une bibliothécaire et une assistante sous le contrôle de la Commission de la Bibliothèque;
20. La Bibliothèque est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 10 heures du soir et les dimanches de 10 heures du matin à midi et de deux heures à 7 heures du soir;
30. L'admission à la salle de lecture est gratuite pour tous les citoyens de Montréal;
40. Les personnes qui désirant emprunter des livres à la Bibliothèque pour les apporter à leur domicile devront faire un dépôt de \$3.00 (trois dollars) entre les mains de la Bibliothécaire. Ce dépôt leur sera remis lorsqu'elles rapporteront les livres empruntés. Mais ce dépôt sera confisqué si les livres sont rapportés en mauvais état;
50. Les dictionnaires, les ouvrages en plusieurs volumes et les revues ne sortiront jamais de la Bibliothèque. La bibliothécaire pourra aussi refuser de prêter certains ouvrages quand elle le jugera à propos;
60. Les personnes qui empruntent des livres devront donner leur nom, prénom et adresse;
70. On ne gardera pas les livres chez soi plus de quinze jours. Un volume rapporté à la Bibliothèque ne pourra pas être prêté à la même personne à moins qu'il n'ait été 24 heures dans le casier;
80. Les livres sont échangés tous les jours durant les heures où la Bibliothèque est ouverte;
90. Il est strictement défendu au lecteur de prendre un livre dans les rayons de la Bibliothèque sans en faire la demande à la Bibliothécaire;
100. Les livres devront être remis entre les mains de la bibliothécaire par le lecteur avant de quitter la salle de lecture;
110. Il est défendu de corner les pages des livres et de faire des annotations marginales;
120. Les enfants au-dessous de dix ans ne seront pas admis dans la salle de lecture;
130. Aucune personne en état d'ivresse ou mise malproprement ne sera admise dans la Bibliothèque. Il est défendu de converser, de fumer, de prendre des rafraichissements, de flâner ou de dormir dans la bibliothèque;
140. La Bibliothécaire se fera un devoir d'aider dans leurs recherches ceux qui lui en feront la demande;
150. Toute suggestion raisonnable et toute demande de livres d'utilité publique seront prises en considération;
160. Le déposant est prié de lire le règlement avant d'emprunter des livres afin de savoir à quoi il s'engage;

- 17c. Les bibliothécaires auront charge de la salle ou des salles de la bibliothèque et seront responsables du soin et de la sûreté des livres et des autres choses publiques que renfermera la Bibliothèque ainsi que du maintien de l'ordre dans les salles;
- 18c. La Bibliothécaire devra préparer pour l'usage de la Bibliothèque une liste des livres que l'on devra acheter; elle devra faire un rapport mensuel à la Commission sur l'état et la circulation des livres et devra aussi faire un rapport annuel au commencement de décembre de chaque année sur l'état, la circulation et le nombre des volumes de la Bibliothèque avec les suggestions qu'elle croira devoir faire dans l'intérêt de la Bibliothèque;
- 19c. La Bibliothécaire devra donner connaissance au Président de toute communication se rapportant aux choses de la Bibliothèque;
- 20c. Lorsque des dons seront faits à la Bibliothèque, la Bibliothécaire devra en donner connaissance par écrit au Président, afin que ce dernier puisse en envoyer un accusé de réception.

(Signé) E.-G. Dagenais, M.D.

Président.

(Certifié)

Greffier de la Cité.

✓
Montréal, le 18 février 1907

A Monsieur le président

et à Messieurs les membres du comité

de la bibliothèque civique, Montréal.

Messieurs,

Lors de l'établissement de la bibliothèque civique au Monument National, il y a quelques années, il avait été entendu, si je ne me trompe, qu'on n'y mettrait que des ouvrages techniques, pouvant être utiles à la classe laborieuse en particulier.

Depuis on y a ajouté des livres qui ne semblent pas être conformes à ce but que l'on avait indiqué tout d'abord. Et j'apprends que l'on veut encore y installer des ouvrages qui n'ont aucun caractère technique et qui de plus seraient dangereux pour la foi et la morale. Je sais que dans la liste

de ces livres il y en a qui sont absolument condamnables et condamnés.

C'est là une grave question à laquelle je ne puis pas me désintéresser. Je crois remplir un devoir de ma charge pastorale en veillant à ce que dans une bibliothèque ouverte à tout le monde il n'y ait pas de livres qui soient dommageables aux âmes confiées à ma garde.

Aussi, je viens en toute confiance vous prier de vouloir bien me dire ce que vous avez l'intention de faire relativement au choix des ouvrages à mettre dans la bibliothèque civique.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

F. Paul, arch. de Montréal.

P.S. Je vous signale, entr'autres ouvrages, ceux de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Balzac, de Michelet et de George Sand, qui n'ont certainement pas leur raison d'être dans une bibliothèque comme la bibliothèque civique.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CIVIC LIBRARY



F. VILLENEUVE

BIBLIOTHECAIRE - LIBRARIAN

70 SHERBROOKE
OUEST - WEST

MONTREAL, CANADA, 29 Octobre 1915

Monsieur le Commanant Côté.

Hotel de Ville.

Cher Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'adressez, je dois avouer qu'en effet nombre de livres inscrits sur ma liste n'ont pas une très grande valeur littéraire, mais il faut tenir compte un peu de ce qui nous est demandé et par la conférence de M. Truteau, nous constatons que 90% des livres lus sont de la littérature légère. Un bon bibliothécaire doit faire abstraction de ses goûts personnels pour contenter ses lecteurs.

Je vous dois certaines explications pour dégager ma responsabilité sur l'emploi de l'argent voté dernièrement. Une somme de \$76⁰⁰ via à M. Massicote pour la Bibliothèque de St. Cuvillongle; \$25⁰⁰ pour la Nature achetée par M. Villeneuve de M. Antigny.

Certaines livres comme d'autres qui ne descendent ni au Collège, nous sont nécessaires pour compléter la collection Gagnon et d'autres commencées par M. Villeneuve. Notre département technique le plus important peut être de la Bibliothèque, bien que les livres n'aient aucune valeur littéraire, moi-même n'ayant aucune sur un point d'actualité.

Comme vous avez pu voir par les listes antérieures de livres achetés pour la Bibliothèque, nous avons eu l'œuvre complète d'Austro France, de Loti, de Balzac, de Maupassant, de Barbey d'Aurevilly, de Bergson, de Huysmans, de Maeterlinck, de Regnier, Gautier, Mérimée, Voltaire, Mérimée, Corneille, Racine, la Bibliothèque scientifique et de philosophie contemporaine, œuvres de haute valeur, mais qui parurent antérieurement de la plupart. Sur la demande d'un grand nombre j'ai pu être faite en dressant une liste de livres moins nombreux, mais aussi nécessaires.

Comme l'importation est plus lente et plus difficile, j'ai eu peur que l'argent retombât dans le trésor, j'ai fait un choix sélectif, parmi ce que nos libraires avaient de mieux. Les dépenses ont été produites m'a été fournies par la Librairie St. Louis, Deion m'aurait donné la plan au premier de ce qu'il possédait, leur montant de 25⁰⁰ représente des livres d'ouvrages que j'ai en fait un dossier de leur valeur réelle, œuvres d'histoire récemment précieuses dont vous auriez admis l'opportunité pour la Bibliothèque de la posséder, si le budget n'ait omis de mentionner les noms d'auteurs. M. Hensling, fournisseur habituel de livres techniques anglais à la Bibliothèque. M. Arsène Terrien, un jeune homme atteint de la posture que nous trouvons souvent à Québec, tout en faisant une bonne affaire. Voici mes conclusions les plus importantes. Je vous prie de croire que tous mes actes me sont dictés par l'intérêt que je porte à la Bibliothèque, avec laquelle je me suis presque identifiée.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CIVIC LIBRARY

F. VILLENEUVE

BIBLIOTHECAIRE - LIBRARIAN

70 SHERBROOKE
OUEST - WEST

MONTREAL, CANADA

191

et qui absorbe avec mon temps mes forces vives et tous les soirs
meins que moi puisque avec me l'avez dit, sans espoir de recom-
pense, mais pour l'honneur d'être à la hauteur de moi-même
et de la charge que vous avez bien voulu me confier. J'ai reçu
nombre de félicitations pour les livres que nous avons eus à la
Bibliothèque, je les ai accueillies modestement, préférant les
renvoyer à votre administration à vous en particulier. Certes
vous êtes juste, moi, et qu'avec tous les autres vous auriez
pu être, j'aurais toujours un culte pour l'œuvre accomplie par vous,
malgré les obstacles, et c'est ce qui demeure. J'ai eu l'illu-
sion d'avoir abandonné de faire un rapport circonstancié
comme ceux que j'ai faits les années passées, mais je ne serais
pas si vous y tenez et si vous le voyez l'opportunité. Au
cas où il vous plairait de l'avoir, je me tiens à votre
disposition.

Je réviserai également ma liste et je l'allégerai de grands
bras de quelques ouvrages qui ne sont pas de nécessité
urgente.

Monsieur Côté

LA COLLECTION GAGNON

La collection de Philéas Gagnon est acquise en 1910 par la Ville de Montréal. En octobre 1909, M. Dubois persuade Philéas Gagnon de lui accorder une option pour la vente de sa collection et 500 exemplaires de son ouvrage intitulé *Essai de bibliographie canadienne*. L'option est valable jusqu'au 2 décembre 1909. L'abbé Dubois offre d'abord la collection à l'Université Laval. Lors d'une assemblée régulière des Gouverneurs les membres du Bureau déclarent qu'ils ne peuvent faire actuellement une telle dépense. Le 18 novembre, M. Dubois s'adresse au maire Louis Payette pour lui proposer l'achat de la collection. La proposition est transmise à la Commission de l'Hôtel de Ville pour qu'un crédit de 31 000 \$ soit voté pour l'achat de la collection Gagnon et pour le paiement de certaines dépenses s'y rattachant tel que l'emballage et le transport. Après un premier refus, les autorités municipales consentent finalement à se porter acquéreur de la collection le 12 janvier 1910. Les 64 caisses de documents sont acheminées vers la Bibliothèque de Sainte-Cunégonde où le conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal, Frédéric Villeneuve, procède à l'inventaire. On dénombre 12 479 pièces. Les caisses sont par la suite entreposées dans les voûtes de la *Royal Trust Company* au coût de 240 \$ par année ou 20 \$ par mois pour chaque fraction d'année. Elles y demeureront jusqu'en 1917 avant d'être transférées dans l'édifice de la nouvelle bibliothèque municipale.

La collection Gagnon, qui porte principalement sur l'histoire canadienne du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle, comprend des livres, brochures, journaux, revues, estampes, gravures et portraits relatifs au Canada. Elle comprend essentiellement des livres rares à laquelle se sont ajoutés d'autres collections précieuses au fil des années; elle est reconnue comme la meilleure et la plus complète au Canada.

MORIN & MACKAY

NOTAIRES

Administration de SUCCESSIONS,
PRETS D'ARGENT, Etc.

No 97, RUE ST-JACQUES

Téléphone : " MAIN 1220 "

Adresse télégraphique : " ПОЛАС. "



VICTOR MORIN B. | F. S. MACKAY, B. C. L.

SUCCESSIONS ET DEPOSITAIRES DES GREFFES DE

D. E. PAPINEAU | C. F. PAPINEAU

F. J. DURAND | O. MARIN ET F. S. MACKAY, Sr.

Bureau des Notaires de la Corporation de la Cité de Montréal

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTRÉAL

MUNICIPAL ARCHIVES

Montréal, 18 Novembre 1909

L'achat de la Bibliothèque GAGNON.

L'occasion qui s'offre de doter Montréal d'une bibliothèque aussi précieuse que celle de PHILEAS GAGNON est unique; pour aucune considération il ne faudrait la laisser échapper.

En dehors de quelques institutions et de quelques bibliophiles qui ont consacré depuis plusieurs années les faibles ressources dont ils pouvaient disposer à recueillir au passage les rares exemplaires de nos précieux "CANADIANA" qui se présentent de temps à autre, notre ville est pauvre en trésors bibliographiques depuis que le vandalisme des émeutiers de 1849 a détruit ceux que nous possédions alors.

L'École Normale Jacques-Cartier possède, il est vrai, une collection déjà riche, qui s'augmente de jour en jour par les soins éclairés de Monsieur le Principal Dubois.

L'Université Laval a recueilli les plus précieuses acquisitions faites par ce bibliophile émérite qu'était le Juge Baby, tandis que le Château de Ramezay a bénéficié d'un certain nombre d'autres, mais ce ne sont encore que des trésors dispersés, et il importerait à la Métropole du Canada de se mettre au niveau des autres villes de ce continent, sous le rapport intellectuel, aussi bien que sous le rapport commercial, en s'assurant la possession d'une bibliothèque qui nous enrichirait d'un seul coup.

Aussi, lorsque, dans les derniers jours d'Octobre, Mr. l'Abbé Dubois me convoquait avec le Juge Sicotte et le Frère Cyprien à l'École Normale pour nous communiquer le résultat de ses négociations à Québec, nous eûmes conscience qu'il venait d'accomplir un acte de civisme éclairé en s'assurant le privilège d'acquérir la bibliothèque Gagnon pour notre ville, et j'espère sincèrement que les démarches si bien commencées ne seront pas perdues, car une semblable occasion ne se présentera plus.

La valeur de cette collection?

Elle est incalculable, car plusieurs items qui la composent sont uniques et ne peuvent s'acheter à aucun prix.

Mr Gagnon m'a fait la faveur de visiter ses rayons; j'y ai vu plusieurs ouvrages que le fameux catalogue Brunet, pourtant si bien renseigné, ne connaît même pas; la seule lecture de l'inventaire que Mr. Gagnon a publié de sa bibliothèque il y a quelques années, sous le titre "ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE" suffit à démontrer que cette précieuse bibliothèque est en même temps un véritable musée historique.

Et j'espère donc qu'il se trouvera assez de civisme chez nos Concitoyens pour seconder l'effort si patriotique de Mr.

l'Abbé

MORIN & MACKAY

NOTAIRES

Administration de SUCCESSIONS,
PRETS D'ARGENT, Etc.

No 97, RUE ST-JACQUES

Téléphone : "MAIN 1220"

Adresse télégraphique : "MONTAC."



VICTOR MORIN .B. | F. S. MACKAY, B. C. L.

SUCCESSIONS ET DEPOSITAIRES DES GREFFES DE

D. E. PAPINEAU | C. F. PAPINEAU

F. J. DURAND | O. MARIN ET F. S. MACKAY, SR.

Bureau des Notaires de la Corporation de la Cité de Montréal

Montréal, 190

(2)

l'Abbé Dubois, et ne pas laisser passer cette occasion de nous enrichir, du jour au lendemain, d'une collection de volumes, manuscrits, estampes, cartes, etc. qui n'a pu être réunie qu'à prix d'argent et de recherches persévérantes durant de nombreuses années, et que ni le temps ni l'argent ne pourrait renouveler aujourd'hui.

Victor Morin





Hôtel de Ville

Montréal

20 Novembre,

1909.

M. Frédéric Villeneuve,
Bibliothécaire en chef,
Montréal.,

Mon cher Villeneuve,

Tu me demandes mon opinion sur l'opportunité, qui est maintenant offerte à la Cité de Montréal, de faire l'acquisition, pour sa bibliothèque civique, de la bibliothèque de M. Philéas Gagnon. D'après ce que je connais de cette magnifique collection de "Canadiana", et aussi d'après l'opinion de bibliophiles distingués, je n'ai aucune hésitation à déclarer que la Cité de Montréal se doit à elle-même, comme métropole commerciale du Canada, d'acheter cette bibliothèque qui remplacera en grande partie celle du Parlement détruite à Montréal, en 1849. Depuis cette date, Montréal a été privée des bienfaits d'une bibliothèque publique ou populaire. La Cité de Montréal est certes mieux en position qu'aucune autre institution d'acquérir cette bibliothèque Gagnon; et c'est sous le contrôle de la cité que cette bibliothèque serait vraiment à la portée de tous les citoyens de Montréal.

Il faut à Montréal une bibliothèque publique digne de Montréal, et la bibliothèque Gagnon nous donnera un magnifique noyau de cette bibliothèque. Montréal deviendra bientôt le rendez-vous des chercheurs, des travailleurs, de ceux qui s'occupent de recherches historiques sur le Canada; l'Académie de la Ville de Montréal

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL
MUNICIPAL ARCHIVES



Hôtel de Ville

Montréal

19

présente est unique, et ce serait une faute irréparable que de ne pas en profiter.

Bien sincèrement à toi,

Recorder de Montréal.



CR 32118

No. 208

Recapitulation of invoices

City Hall, Montreal,

Mar 10 1910



I hereby certify that the annexed accounts for

purchase of library are true and correct and I

recommend accordingly that the City Treasurer be authorized to pay to the order of

Abbe Nazaire Dubois the sum of
Thirty one thousand ⁰⁰/₁₀₀ Dollars

which is chargeable to the committee's appropriation for

Ref 22 Jan 10 Purchase of Gagnon's Library
\$31000 ⁰⁰/₁₀₀

The payment of above mentioned amount is approved but subject to the certificate of the City Comptroller that there are sufficient available funds voted by Council for said purpose.

Certified.

J. Guerin
J. Gagnon
Joseph Gagnon
H. Gagnon
Members of Committee

J. Belletier
City Comptroller.

Secretary.

Passed at meeting held on

The Royal Trust Company
107 St. James Street

DELIVER

Montreal 14th March, 1910.

L. N. Dupuis, Esq.,
Comptroller, City Hall,
Montreal.

Dear Sir,

Referring to your call upon me to-day, I beg to say that the storage space in our vaults which would be occupied by the sixty-four cases of books would cost the City \$283.00 per annum if charged for at our regular rates.

In view, however, of the fact that owing to their shape the boxes may be packed close together and that they would probably remain undisturbed for two or three years, we would be pleased to quote a special rate of \$240.00 per annum, or \$20. per month for any fractional part of a year.

As you are aware, there is practically no risk of damage of any sort in our storage departments, but our charges do not cover insurance against fire, water, etc., and if the Board of Control wish to be insured against any risk of damage we would suggest that you obtain a policy covering all risks, which, under the circumstances, could no doubt be got at a nominal rate.

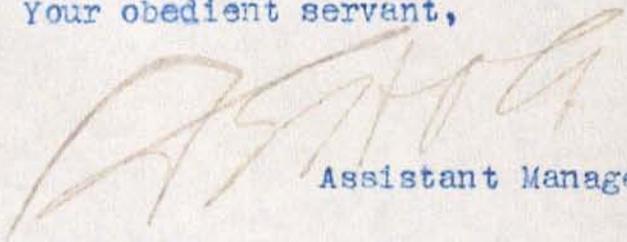
ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL
MUNICIPAL ARCHIVES

Continuation of letter from the Royal Trust Company, Montreal, of 14th March, 1910.

to L. N. Dupuis, Esq.

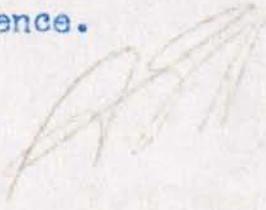
Trusting that our quotation will be satisfactory to you and your colleagues, I have the honour to be

Your obedient servant,



Assistant Manager.

P.S. If there is any point in connection with the transaction which you wish to discuss, I shall be only too pleased to go into it with you at your convenience.



ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL
MUNICIPAL ARCHIVES

L'ÉCOLE des HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

C'est vers la fin du XIX^e siècle que la Chambre de commerce de Montréal entreprend des démarches pour l'établissement d'une école vouée à la formation en affaires. Le 14 mars 1907, la *Loi constituant en corporation l'École des hautes études commerciales de Montréal* est sanctionnée. Le premier conseil d'administration siège pour la première fois le 2 août 1907. C'est finalement le 4 octobre de la même année qu'est donné le premier cours par Édouard Montpetit dans l'édifice de la rue Viger, coin Sainte-Catherine.

En novembre 1910, la Commission Spéciale de la Bibliothèque de Montréal prend en considération la question de l'installation de la bibliothèque municipale dans un local de l'École des Hautes Études Commerciales. Le local du Monument National n'est plus adéquat pour la bibliothèque. Après des discussions entre les membres de la Commission et la direction de l'École, on arrive à la conclusion que l'espace disponible est insuffisant pour que la bibliothèque y soit installée.

Après l'étude de plusieurs propositions, le Conseil municipal accepte l'offre de l'École Technique d'aménager la bibliothèque dans un de ses locaux. De 1911 à 1917, la Bibliothèque municipale de Montréal sera logée à l'École Technique, au 70 rue Sherbrooke Ouest.

L'ÉCOLE TECHNIQUE

À défaut de pouvoir installer la bibliothèque municipale dans des locaux convenables ou d'en construire une dans un nouvel édifice, le Bureau des Commissaires accepte l'offre de l'École Technique de loger la bibliothèque publique dans les locaux de l'École. Les salles offertes sont au nombre de trois; elles sont situées au deuxième étage, faisant face à la rue Sherbrooke et à la rue Church, moyennant un loyer annuel symbolique de 1 \$ par année. De 1911 à 1917, la Bibliothèque municipale est logée au 70 rue Sherbrooke Ouest. L'étroitesse, le manque de confort des salles et l'achat de la *collection Gagnon* en 1910, force les autorités municipales à nouveau encore une fois sur la nécessité de construire une véritable bibliothèque. Après le vote d'un crédit de 500 000 \$, le 13 janvier 1913, les autorités se mettent à la recherche d'un site pour l'emplacement du nouvel édifice. Après quelques imbroglios juridiques et politiques, c'est finalement le terrain appartenant à la ville, situé rue Sherbrooke, au coin des rues Beaudry et Montcalm, qui sera choisi.

École des Hautes Études Commerciales de Montréal

Montréal le 30, janvier, 1911

Monsieur le président:-

En réponse à votre demande à la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales au nom de la Cité de Montréal, pour un local destiné à l'aménagement de la Bibliothèque Civique, j'ai reçu instruction de vous faire part de ce que toutes les salles de l'Edifice de l'École ayant une destination spéciale et un aménagement approprié (comme d'ailleurs M. Morin et vous avez pu le constater-), il nous est impossible de prendre votre demande en considération.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre très dévoué,

Armand Tremblay
Secrétaire-Trésorier.

M. Emery Larivière,

Président de la Commission Spéciale
de la Bibliothèque Civique,

E N V I L L E .

Montréal, le 11 Mars, 1911.

Messieurs les Commissaires de la Cité de Montréal,
Hôtel-de-Ville.

Messieurs: -

J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai accompagné les membres de votre bureau, MM. Lachapelle, Dupuis et Ainey, à la visite qu'ils ont faite mercredi, le 8 courant, à l'École Technique, pour y faire l'inspection des salles mises par la Commission de l'École Technique à la disposition des autorités municipales pour y installer la bibliothèque civique.

MM. Deserres et l'échevin Brodeur, représentant la commission de l'école technique étaient présents et donnèrent aux commissaires toutes les explications nécessaires.

Des pourparlers de cette conférence, il résulte que la Commission de l'École Technique offre de louer à la cité de Montréal trois salles situées au premier étage du corps principal, faisant front sur la rue Sherbrooke au-dessus de la salle devant servir de musée pour la somme nominale de \$1.00 par année. La cité pourra en aucun temps mettre fin au dit bail en donnant un avis de trois mois à cet effet. La cité aura droit, à titre de locataire des dites salles à la libre entrée de la bâtisse sur la rue Sherbrooke durant les heures pendant lesquelles la bibliothèque est ouverte au public. La cité de Montréal paiera le coût de l'éclairage des salles mises à sa disposition.

La Commission de l'École Technique s'engage de plus à éclairer convenablement l'entrée et les corridors et escaliers

conduisant aux salles de la bibliothèque et à donner accès aux visiteurs au cabinet de toilette de la bâtisse.

Les membres de la Commission de l'École Technique insistent surtout sur le fait qu'ils désirent rendre service à la cité de Montréal en lui fournissant un local pour y installer la bibliothèque civique, en attendant que les autorités municipales soient en état de construire un édifice municipal spécialement destiné à la bibliothèque civique.

Bien que je considère qu'il serait plutôt dans l'intérêt de la cité de se mettre dans ses meubles, je suis d'avis qu'on peut faire cette installation provisoire de la bibliothèque civique dans les salles de l'École Technique, malgré leur exiguité et leur encombrement prévu quand nous aurons fait relier nos brochures, que le département de technologie aura comblé ces lacunes et que nous y aurons placé la collection Gagnon.

Vu les conditions avantageuses ~~qu'a faites~~ à la cité ^{par} la Commission de l'École et l'impossibilité de disposer immédiatement d'un édifice convenable pour la bibliothèque civique, je conclus à l'acceptation des offres de la Commission de l'École Technique à la condition qu'il soit stipulé dans le bail à intervenir que la cité conserve son autonomie complète sur la régie et la réglementation de la bibliothèque, et que la cité puisse mettre fin au dit bail en aucun temps en donnant un avis de trois mois, et que la cité pourvoie sans délai à la construction d'un édifice digne de Montréal pour y installer la bibliothèque civique.

L'intérêt que je dois porter à la cité comme employé civique et le respect que j'ai pour les réclamations nombreuses

des citoyens qui demandent la construction d'une grande bibliothèque à Montréal ne me permet pas de considérer notre séjour à l'École Technique que comme provisoire et que comme une étape nécessaire dans l'acheminement vers une bibliothèque moderne comme en possède ^{nt} aujourd'hui les grandes villes américaines et canadiennes.

C'est je crois votre intention de continuer l'oeuvre de vos prédécesseurs et c'est pourquoi je me sens à l'aise pour opposer à mon rapport les restrictions nécessaires pour arriver à la construction d'une grande bibliothèque que la population demande instamment et qui remplira un de ses besoins les plus pressants.

Le tout respectueusement soumis,

J. Alleneue
Bibliothécaire en chef.

Montréal, 21 mars, 1911.

Messieurs les Commissaires de la Cité de Montréal.

HOTEL DE VILLE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport que j'ai accompagné les membres de votre Bureau, MM. Lachapelle, Dupuis & Ainey, à la visite qu'ils ont faite le 8 mars courant à l'Ecole Technique, pour y faire l'inspection des salles mises par la Commission de l'Ecole Technique, à la disposition des Autorités Municipales pour y installer la Bibliothèque Civique.

MM. DeSerres et l'Echevin Brodeur, représentant la Commission de l'Ecole Technique, étaient présents et donnèrent aux Commissaires toutes les explications nécessaires.

De cette conférence, il résulte que la Commission de l'Ecole Technique offre de louer à la Cité de Montréal, trois salles situées au premier étage du corps principal, faisant front sur la rue Sherbrooke, au coin de la rue Church, et désignées sur le plan qui accompagne le présent rapport par les chiffres 1, 2 et 3, ainsi qu'une autre salle située à droite, à la tête de l'escalier et désignée au plan par le chiffre No 4, pour la somme nominale de \$1.00 par année. La Cité pourra, en aucun temps, mettre fin au dit bail, en donnant un avis de trois mois à cet effet. La Cité aura droit, à titre de locataire des dites salles, à la libre entrée de la bâtisse sur la rue Sherbrooke durant les heures pendant lesquelles la bibliothèque est ouverte au public. La Cité paiera le coût de l'éclairage des salles mises à sa dispo-

tion.

La Commission de l'Ecole Technique s'engage à éclairer convenablement l'entrée, les corridors et escaliers conduisant aux salles de la Bibliothèque; à installer des lavabos et cabinets de toilette dans la salle No 4 et aussi à y placer des armoires (lockers)- pour le public. La Commission de l'Ecole Technique devra aussi mettre une porte de communication entre les salles 1 et 2.

Les membres de la Commission de l'Ecole Technique insistent surtout sur le fait qu'ils désirent rendre service à la Cité de Montréal, en lui fournissant un local pour y installer la Bibliothèque Civique, en attendant que les autorités municipales soient en état de construire un édifice spécialement désigné à la Bibliothèque Civique.

Bien que je considère qu'il serait plutôt dans l'intérêt de la Cité de se mettre dans ses meubles, je suis d'avis qu'on peut faire cette installation provisoire de la Bibliothèque Civique, dans les salles de l'Ecole Technique, malgré leur exéguité et leur encombrement prévu, quand nous aurons fait relier nos brochures, que le Département de Technologie aura comblé ses lacunes et que nous y aurons placé la Collection Gagnon.

Vu les conditions avantageuses faites à la Cité par la Commission de l'Ecole et l'impossibilité de s'assurer immédiatement un édifice convenable pour la Bibliothèque Civique, je recommande l'acceptation des offres de la Commission de l'Ecole Technique, à la condition qu'il soit stipulé dans le bail à intervenir, que la Cité conserve son autonomie complète sur la régie et la réglementation de la Bi-

bliothèque et que la Cité puisse mettre fin au dit bail, en aucun temps, en donnant un avis de trois mois à cet effet.

Ma position de Bibliothécaire en Chef de la Ville et mon contact avec le public, qui s'intéresse à l'oeuvre de la Bibliothèque Municipale, me font un devoir d'insister sur le caractère temporaire que devrait avoir cet arrangement, et sur la nécessité de pourvoir le plus tôt possible à la construction d'une Bibliothèque digne de la Cité de Montréal.

Le tout respectueusement soumis.

J. Villeneuve

Bibliothécaire en Chef.

Bibliothèque Civique -- Civic Library

70 SHERBROOKE QUÉBEC
WEST



F. VILLENEUVE.

BIBLIOTHÉCAIRE -- LIBRARIAN

Montreal, 1^{er} Octobre 1912

M.M. le Maire et les Commissaires de la Cité.

J'ai l'honneur de vous adresser le Bulletin Mensuel de la Bibliothèque pour le mois de Septembre dernier.

Nombre de Visiteurs	-----	1472.
" Livres échangés		75
" Consultations téléphoniques		60
" Lettres reçues		117
" " expédiées		88
Nouveaux dépôts		12
Argent en Caisse		\$ 458.00

F. Villeneuve,

Bibliothécaire en Chef.

Bibliothèque Civique -- Civic Library

70 SHERBROOKE {OUEST
WEST



F. VILLENEUVE.

BIBLIOTHECAIRE -- LIBRARIAN

Montreal, 2 janvier 1914

Messieurs les Commissaires de
la Cité de Montréal.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le bulletin
mensuel de la Bibliothèque, pour le mois de décembre 1913.

Nombre de visiteurs	2180
Nombre de livres échangés	240
Consultations téléphoniques	120
Lettres reçues	158
Lettres expédiées	116
Nouveaux dépôts.	12
Argent en Caisse.	<u>\$556.00</u>

Votre dévoué,

F. Villeneuve
Bibliothécaire en Chef.

Montréal, 21 avril 1914.

M. Médéric Martin,

Maire,

Montréal.

Monsieur le Maire,

J'ai pensé devoir ajouter au rapport sur le Département de la Bibliothèque Municipale, un inventaire aussi complet que possible du mobilier de la Bibliothèque Municipale au No 70, Sherbrooke Ouest, et de sa valeur.

L'ameublement se compose de:

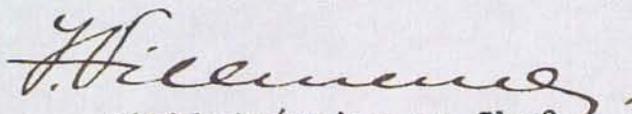
1.	534 rayons avec serrures, valant environ	\$2600.00
2.	6 Séries de rayons en acier, valant environ	400.00
3.	2 rayons mobiles trucks, valant	60.00
4.	2 armoires valant	150.00
5.	3 pupitres, valant	140.00
6.	4 fauteuils valant	35.00
7.	46 chaises valant	250.00
8.	15 tables valant	150.00
9.	100 casiers, pour brochures.	90.00
10.	100 couverts pour revues.	150.00
11.	Un pupitre et clavigraphie.	150.00
12.	Un coffre-fort	50.00
13.	Une bibliothèque tournante.	15.00
14.	4 rugs et tapis.	50.00
15.	27 gravures.	150.00
16.	3 porte-parapluie.	30.00
17.	2 patères.	20.00
18.	6 lampes portatives.	24.00
19.	Trois escabeaux.	18.00
20.	Un Sceau.	5.00
21.	6 sceaux pour reliure.	24.00

A reporter..... \$4561.00

	Montant rapporté.	\$4561.00
22.	Un assortiment d'outils.	8.00
23.	Un numéroteur.	15.00
24.	Un duplicateur.	18.00
25.	Un aiguiser crayons.	4.00
26.	Une balance à lettres.	1.00
27.	8 paniers.	8.00
28.	Balais et ustensiles de ménage.	6.00
29.	10 crachoirs.	10.00
30.	Un plan de Ville-Marie encadré.	<u>100.00</u>
	TOTAL.	\$4731.00

Ces prix sont les prix marqués aux factures du Département, sauf pour trois ou quatre items que je n'ai pu contrôler.

Votre dévoué,


Bibliothécaire en Chef.

22685



**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
CIVIC LIBRARY**

F. VILLENEUVE
BIBLIOTHÉCAIRE - CHARGÉ

70 SHERBROOKE
OUEST - WEST

MONTREAL, CANADA. 2 Février 1915

M.M. Les Commissaires de la Cité,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, le rapport de la Bibliothèque pour Janvier 1915.

Nombre de Visiteurs	1931
" Livres prêtés sur dépôts	360
" Lettres Reçues	171
" Lettres Expédiées	203
" Nouveaux Dépôts	13
" Argent en Caisse	\$539

Votre toute dévouée,

Maame Côté

Ass. Bibliothécaire en C.

Bibliothèque de la Ville de Montréal

RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE

POUR L'ANNEE 1916.

A Son Honneur M. le Maire, et à
MM. les Commissaires de la Ville
de Montréal.

Messieurs :—

J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport annuel sur l'administration de mon département pour l'exercice de 1916.

C'est le 19 janvier dernier que votre bienveillance m'appelait au poste de conservateur de la Bibliothèque municipale. Mon prédécesseur, M. Frédéric Villeneuve, fut emporté au milieu d'une carrière dont il avait voué le meilleur à la grande oeuvre qui fera bientôt l'orgueil de notre Ville. C'est justice de le rappeler ici et de lui rendre très haut cet hommage. M. Villeneuve, déploya, à coup sûr, une activité admirable et un zèle de chaque instant pour l'établissement d'une Bibliothèque libre, publique et digne à tous égards de la Métropole du Canada. Quand, au début de l'année 1917, le nouveau palais des livres se dressera dans sa richesse imposante et en pleine beauté devant le Parc LaFontaine, on évoquera avec reconnaissance le souvenir du vaillant citoyen disparu, au moment d'atteindre le but de son noble effort.

LES DÉBUTS

Lors d'une séance du Bureau des Commissaires, tenue le 13 mars 1915, un montant de 75 000 \$ est voté pour les travaux de fondation de la bibliothèque à même le montant de 500 000 \$ déjà alloué pour la construction de l'édifice, laissant un solde disponible de 425 000 \$. Sur cette somme, le Conseil municipal avait déjà mis à la disposition du Bureau des Commissaires, par résolution en date du 15 juin 1914, les crédits suivants : 2 300 \$ pour le concours d'architectes; 2 000 \$ pour la publicité et 254 300 \$ pour la construction de la bibliothèque. Pour parfaire le montant requis pour la construction, auquel s'ajoute les honoraires de l'architecte, soit 23 050 \$, ainsi qu'une somme de 3000 \$ pour la surveillance des travaux, les crédits suivants sont requis : 254 300 \$; crédits déjà mis à la disposition des Commissaires : \$170 000; solde disponible des 500 000 : 72 050 \$ à voter, ancien emprunt. Pour ce faire, le Bureau des Commissaires recommande de voter la somme de 497 050 \$.

CITÉ DE MONTRÉAL

p. 415
vol 19.

72810



LE BUREAU DES COMMISSAIRES

11

a l'honneur de faire rapport

Qu'il a pris en considération l'extrait ci-annexé du procès verbal d'une séance du Conseil, à l'effet de référer au Bureau des Commissaires un rapport de la Commission spéciale de la Bibliothèque demandant de voter une somme de \$500,000. pour l'érection d'une bibliothèque publique.

Votre Bureau a l'honneur d'informer le Conseil qu'il est favorable à l'établissement d'une bibliothèque publique et recommande qu'une somme de \$500,000. soit mise de coté pour ces fins, et l'emploi de cette somme, en tout ou en partie, devant faire le sujet d'un rapport ultérieur. Ladite somme de \$500,000. devant être imputée sur le fonds d'emprunt.

Respectueusement soumis.

Bureau des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montreal, 7 Jan., 1913.

M. Masson

L. H. Dupuis

J. Dimey

#500000
J. Belliveau

SONDAGES DU SOL

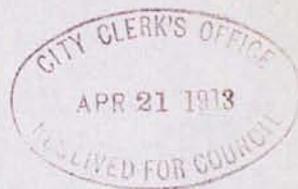
C'est la compagnie *Wallace Bell Co. Ltd* qui se voit charger en avril 1913 d'effectuer des sondages à quatre endroits différents sur le terrain de la rue Sherbrooke, afin de connaître la nature du sol et de savoir s'il serait opportun d'y asseoir les fondations d'une construction imposante, autant par son poids que par ses dimensions. Le coût de cet exercice s'élève à 680 \$ et se répartit de la façon suivante :

No 1	25 pieds à 4,00 \$ le pied	100,00 \$
	24 pieds à 3,50 \$ le pied	84,00 \$
No 2	25 pieds à 4,00 \$ le pied	100,00 \$
	13 pieds à 3,50 \$ le pied	45,50 \$
No 3	25 pieds à 4,00 \$ le pied	100,00 \$
	26 pieds à 3,50 \$ le pied	91,00 \$
No 4	25 pieds à 4,00 \$ le pied	100,00 \$
	17 pieds à 3,50 \$ le pied	<u>59,50 \$</u>
		680,00 \$

Le rapport de la compagnie *Wallace Bell* indique qu'à une moyenne de 23 pieds de profondeur, le sol est de gravois et de glaise (hard pan). M. Alcide Chaussé, surintendant des bâtiments, mentionne que le terrain peut supporter de cinq à huit tonnes par pied superficiel, ce qui est suffisant pour un édifice d'une cinquantaine de pieds de hauteur au-dessus des fondations, lesquelles auront des assises en béton armé. Lors d'une séance du Bureau des Commissaires, le 12 septembre 1913, la Commission spéciale de la bibliothèque est informée que le terrain situé sur la rue Sherbrooke n'est pas propice à l'érection d'une bibliothèque publique. En octobre 1914, malgré des opinions contradictoires, on procède aux travaux de fondations de la nouvelle bibliothèque.

CITÉ DE MONTRÉAL

LE BUREAU DES COMMISSAIRES



a l'honneur de faire rapport

18

Qu'il a chargé la " Wallace Bell Co. Ltd. " de faire des sondages à quatre endroits différents sur les terrains que la Ville possède rue Sherbrooke, entre les rues Montcalm et Beaudry, afin de connaître la nature du sol et de savoir s'il serait possible d'y asseoir les fondations d'une construction pesante et de grande dimension;

Qu'il a l'honneur de transmettre au Conseil pour son information un croquis montrant le résultat des dits sondages.

Respectueusement soumis.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 15 avril, 1913.-

*L. H. Dupuis,
C. Hodges,
J. Amey,
H. Machapelle*

CONCOURS D'ARCHITECTES

Le 1^{er} juin 1914, une Commission spéciale est nommée pour préparer les règles et règlements relativement à l'établissement d'une bibliothèque publique et pour étudier toute question qui pourrait lui être référée par le Conseil municipal. Une somme de 2 300 \$ est votée pour être remise en prix aux meilleurs participants :

1 000 au premier \$
800 au deuxième \$
50 au troisième \$

Celui qui gagnera le premier prix obtiendra le contrat pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction. La somme de 1 000 \$, représentant le premier prix sera considérée comme faisant partie de la commission habituelle de l'architecte et sera déduite de cette commission. Le Bureau des Commissaires recommande également de voter une somme de 2 000 \$ pour l'impression du programme du concours et pour indemniser les juges. En juillet 1914, jugeant que le concours retarderait de plusieurs mois la construction de l'édifice, l'échevin Hébert suggère que l'on renonce au concours et que M. Eugène Payette soit nommé architecte pour la préparation des plans et devis. Le 17 juillet, M. Eugène Payette est nommé architecte de la nouvelle Bibliothèque municipale.

LES FONDATIONS

En octobre 1914, l'architecte de la Bibliothèque municipale de Montréal, M. Eugène Payette, recommande que l'on confie les travaux de fondations à la *Foundation Co. Ltd*, située au 224 rue Saint-Jacques, à Montréal. Cette Maison ayant déjà fait les fondations de l'édifice du *Dominion Co.*, de la nouvelle douane; rue McGill et l'angle nord-ouest de l'immeuble du *McGill Union*. Il recommande également de faire faire à la journée les fondations de l'édifice. Selon l'architecte, les travaux exécutés par la Ville coûteraient plus chers, car cette dernière ne possède pas l'outillage élaborée et les praticiens expérimentés de la *Foundation*. Et parce qu'avec des fondations exécutées par la Ville elle-même, l'entrepreneur général de la maçonnerie pourrait demander à être relevé de la responsabilité légale de son travail. Les fondations sont assises sur 65 piliers de béton de cinq pieds de diamètre et trois autres plus petit. Le travail est effectué en plein hiver. Le premier pilier est posé le 4 novembre 1914 et le dernier le 6 mars 1915. Le travail s'est effectué sur une période d'environ 90 jours (excluant les dimanche et les vacances), à raison de deux piliers tous les trois jours. Huit piliers arrondis sont installés parallèlement à la rue Sherbrooke pour empêcher l'édifice de s'enfoncer. Le coût des ouvrages de terrassement et d'érection des piliers en béton, prêts à recevoir les murs de soubassement est d'environ 75 00 \$. Ce montant comprend de même le prix coûtant de la main d'oeuvre et des matériaux, une commission de 10 % qui sera payée à l'entrepreneur pour couvrir son bénéfice et le loyer de son outillage, ainsi que la commission de l'architecte.

JOHN QUINLAN & CIE

M. Alcide Chaussé, inspecteur des édifices, et M. Eugène Payette, architecte, présentent le mardi 2 mars 1915, leur rapport sur les 11 soumissions relativement à la construction de la Bibliothèque municipale au coin des rues Sherbrooke et Montcalm. Le rapport recommande d'octroyer le contrat à *E.G.M Cape & Company*, au coût de 466 711 \$. La soumission de M. John Quinlan, qui se chiffre à 466 00 \$, est la plus basse, mais il ne mentionne pas, comme l'exige le cahier des charges, les noms des sous-entrepreneurs. Malgré cela, le contrat pour la construction est accordé à la *John Quinlan & Cie*, au prix de 445 000 \$, suivant les plans, devis et cahiers des charges préparés par M. Eugène Payette et la soumission de la *John Quinlan & Cie* aux conditions suivantes :

- a. Le marbre décrit dans les devis de maçonnerie sera remplacé par la pierre canadienne de Queenston.
- b. Les fûts des dix colonnes divisées en diverses assises seront remplacés par des fûts monolithes unis et polis, en granit de Stanstead. La Ville doit payer à l'entrepreneur Quinlan une somme de 16 000 \$ pour le changement des fûts.
- c. Pour la face extérieure des murs de l'édifice, tel que spécifié à la page 8 des devis de l'architecte, l'entrepreneur devra employer du granit de Mégantic au lieu du granit de Stanstead.
- d. L'entrepreneur devra accepter immédiatement les conditions de la présente résolution.
- e. Les ouvriers employés à la construction devront être des contribuables de Montréal.
- f. Le contrat devra être terminé le 1^{er} octobre 1916.

POSE DE LA PIERRE ANGULAIRE

C'est le samedi 20 novembre 1915 qu'a lieu la pose de la pierre angulaire de la Bibliothèque municipale, par Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la Province, M. P.E. Leblanc. La cérémonie réunit plus de 500 personnes. Une vaste estrade est spécialement érigée à gauche du nouvel édifice sur la rue Beaudry pour recevoir les dignitaires. Vers quinze heures, le lieutenant-gouverneur fait son arrivée au son de *L'Harmonie de Montréal* qui entame *God Save the King*. Parmi les dignitaires on remarque : Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, sir Lomer Gouin, son Honneur le maire Médéric Martin, Mgr Douth, M. l'abbé Desrosiers, M. C.-E. Bonin, consul général de France; l'échevin Dubeau; M. le sénateur Raoul Dandurand, MM. Georges Simard, Narcisse Pérodeau et Alphonse Racine; MM. les Commissaires Côté, Ainey et McDonald; Mme Côté; les échevins L.-A. Lapointe, Boyd, Lavergne, Elie Vandelac, Rochon et Therrien; M. Aegidius Fauteux, conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, et plusieurs autres. Pendant que *L'Harmonie de Montréal* joue le *Oh Canada*, le lieutenant-gouverneur procède à la pose de la pierre angulaire. Suivant l'usage, on réunit dans une boîte métallique qu'on emprisonne dans la pierre angulaire, une série de documents : une copie de la Charte de la Ville, française et anglaise une copie des règlements et résolutions du Conseil décrétant l'érection de la Bibliothèque; les règlements du Conseil et le rapport du trésorier pour l'année 1914; une copie des journaux; une liste du maire et des fonctionnaires municipaux et du souverain. La pierre angulaire se trouve du côté est de la Bibliothèque, sur la rue Beaudry. Elle est gravée du chiffre romain : MCMXV (1915).



Pose de la pierre angulaire
de la
Bibliothèque Municipale

Samedi, le 20 novembre 1915

1. Ouverture de la cérémonie par SON HONNEUR LE MAIRE.
 2. Pose de la pierre angulaire par SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
 3. Discours : (a) SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, (b) SA GRANDEUR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, (c) LE TRÈS-RÉVÉREND J. C. FARTHING, EVÊQUE ANGLICAN DE MONTRÉAL, (d) L'HONORABLE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE.
 4. Présentation de la truelle-souvenir à SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par M. LE COMMISSAIRE CÔTÉ.
 5. Clôture par L'ÉCHEVIN DUBEAU, président de la Commission de la Bibliothèque.
- Musique : L'HARMONIE DE MONTRÉAL.

Pierre Augulaire -
n^o Bibliothèque.

Mesures intérieures de la boîte requise
pour documents etc.

Longueur 10 1/2 pouces

Largueur 7 pouces

Hauteur 9 pouces



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Hôtel de Ville
Montréal

19

DOCUMENTS REMIS DANS LA BOITE EN METAL.

Copie de la Charte Fr. et Ang.

Copie des Règlements.

Résolutions du Conseil décrétant l'érection de la Bibliothèque.

Règlements du Conseil.

Rapport du Trésorier de la Cité pour l'année 1914.

Copies des journaux ~~municipaux~~.

Liste du Maire des Echevins, des Commissaires et des fonctionnaires Municipaux.

Scouverain régnant etc., etc.



CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUEBEC

Québec, 11 novembre 1915.

Monsieur René Bauset,
Greffier-adjoint de la ville de Montréal,
Montréal.

Cher monsieur Bauset,

J'ai bien reçu l'aimable invitation que vous m'avez adressée d'assister à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de la bibliothèque municipale le samedi, 20 novembre prochain. J'accepte avec plaisir d'être présent à cette cérémonie.

Veillez agréer, cher monsieur Bauset, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Louis Gauthier



CABINET DU MINISTRE,
OTTAWA.

le 18 Novembre, 1915.

Messieurs:-

A cause d'un engagement antérieur,
je ne pourrai accepter l'invitation d'assister à
la pose de la pierre angulaire de la Bibliothèque
Municipale, et vous prie d'agréer mes regrets.

Bien à vous,

L. Patenaude

Monsieur le Maire,
Les Commissaires et les Echevins
de la Cité de Montréal,
Montréal, Que.

M. Bonin
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
AU CANADA

Le Premier Secrétaire d'Ambassade, Consul
Général de France au Canada, remercie Son Honneur le
Maire, Messieurs les Commissaires et Echevins de la cité
de Montréal de l'avoir invité à assister à la pose de
la première pierre de la Bibliothèque Municipale, qui
aura lieu le 20 Novembre prochain.

Il aura l'honneur de s'y rendre./.

Montréal, le 17 Novembre 1915.

Bonin



Purchasing and Sales Department
Département des Achats et des Ventes

CITY HALL

HÔTEL DE VILLE

No. 55435^v Req.

Order dated
Commande datée November 18th, 1915.

J.S. Murray Inc.

358 Dorchester Street W.

have delivered to
a livré au

City Clerk's Office, Municipal Library, Sherbrooke & Montcalm Streets.
the following articles:—les articles suivants:

3 Bouquets, for the sum of \$19.00.

To be delivered to Mr. Bauset, on Saturday, the 20th, inst.
at 2.30 P.M.

191

For officer in charge or chief of Department.
Pour le fonctionnaire en charge ou le chef du département.

The Department may make any comments necessary on this slip and send it AT ONCE to the Purchasing and Sales Department. Receive no goods not mentioned on this sheet.

Le département pourra faire toutes observations qu'il jugera nécessaires sur cette feuille-ci et devra l'envoyer de suite au Département des Achats et des Ventes. Ne recevez aucunes marchandises non mentionnées sur cette feuille.

Exact quantity received must be stated on this sheet.

L'exacte quantité reçue doit être indiquée sur cette feuille-ci.

PLAFOND DE LA SALLE DE DISTRIBUTION

Lors de la séance du Bureau des Commissaires, le 5 février 1916, M. le Commissaire Giroux, appuyé par M. le Commissaire Ainey, dépose une proposition relativement aux choix des vitraux d'art et des noms d'auteurs, destinés à orner le plafond de la salle de distribution (hall) de la nouvelle bibliothèque municipale. Pour les noms d'écrivains, les Commissaires arrêtent leurs choix sur ceux qui incarnent le génie des plus grands peuples dans sa perfection, sans oublier les historiens et les poètes qui rehaussent les lettres canadiennes : *Homère, Cicéron, Dante, Shakespeare, Pascal, Molière, Milton, Corneille, Racine, Bossuet, Montesquieu, Goethe, Chateaubriand, Michelet, MacCaulay, Victor Hugo, Garneau, Crémazie, Fréchette*. Les vitraux soulignent la double origine, française et anglaise du Canada. Ils commémorent d'une part, les provinces de l'ancienne France d'où sont partis la plupart des colons qui ont fondé la société canadienne-française, et d'autre part, les provinces qui composaient la Confédération canadienne.

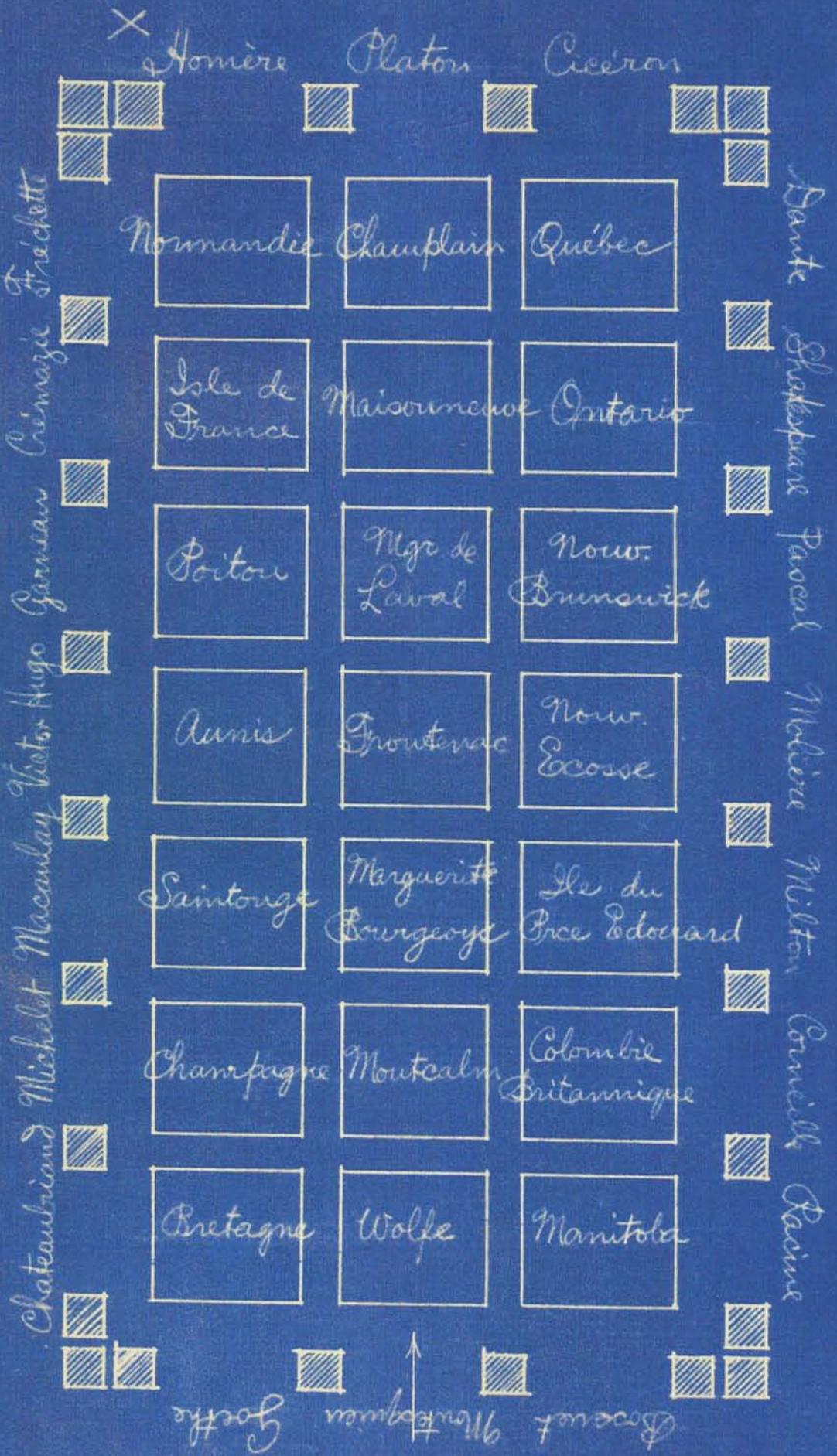
Provinces de France : *Normandie, Isle de France, Poitou, Aunis, Saintonge, Champagne et Bretagne.*

Provinces du Canada : *Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île du Prince-Édouard, Colombie-Britannique et Manitoba.*

Pour le centre du plafond, on choisit sept noms qui ont marqué l'histoire du Canada. Les Commissaires se mettent d'accord sur les noms suivants : *Jacques Cartier, Champlain, Maisonneuve, Mgr Laval, Marguerite Bourgeoys, Montcalm et Wolfe.*

C'est la compagnie *Luxfer Prisme Co. Ltd.* de Toronto, ayant une agence à Montréal, qui est choisie pour la réalisation des vitraux. Le prix des vitraux à l'époque était de 5 \$ le pied carré. Cette magnifique verrière, bien visible le jour grâce à la lumière naturelle, devenait invisible le soir. En 1930, Félix Desrochers, conservateur de la bibliothèque, fait une demande au Département de l'éclairage pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de trouver un procédé électrique pour illuminer la verrière le soir. Aujourd'hui, ce sont près d'une centaine de néons qui illuminent les vitraux.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 DIAGRAMME DU PLAFOND
 DE LA SALLE DE DISTRIBUTION.



LITRÉ



HOTEL DE VILLE

MONTREAL, 16 mars, 1916.

A M. LE PRESIDENT ET A MM. LES MEMBRES
DU BUREAU DES COMMISSAIRES,

Messieurs,

Dans la séance du Bureau des Commissaires, tenue le 5 février dernier, M. le Commissaire Giroux, appuyé par M. le Commissaire Ainey, déposait une proposition relativement au choix des vitraux d'art et des noms d'auteurs, destinés à orner le plafond de la salle de distribution, dans la nouvelle Bibliothèque de la Ville de Montréal.

Il fut en même temps proposé de s'en remettre pour ce choix au Greffier de la Ville, au Conservateur de la Bibliothèque, à l'architecte, M. Eugène Payette.

En conséquence, nous soussignés, après en avoir discuté et agissant de concert, avons l'honneur de faire le rapport suivant :

Quant aux noms d'écrivains, nous nous sommes arrêtés à ceux qui incarnent le génie des plus grands peuples dans sa perfection, sans oublier les historiens et les poètes qui rehaussent les lettres canadiennes. Ce sont :

Homère, Platon, Cicéron, Dante, Shakespeare, Pascal, Molière, Milton, Corneille, Racine, Bossuet, Montesquieu, Goethe, Chateaubriand, Michelet, Macaulay, Victor Hugo, Garneau, Crémazie, Fréchette.

Pour ce qui est des sujets de vitraux, nous avons pensé qu'il convenait à un pays comme le nôtre, qui se flatte de sa double origine, française et anglaise, de commémorer d'une part, les provinces de l'ancienne France d'où sont sortis la plupart des colons qui ont fondé la race canadienne française, et d'autre part, les provinces qui composent la Confédération canadienne. Voici leurs noms :

Provinces de France :

Normandie, Isle de France, Poitou, Aunis, Saintonge, Champagne, Bretagne.

Provinces du Canada.

Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Colombie Britannique, Manitoba.

Nous sommes d'avis également de placer dans chaque vitrail les armoiries de chacune de ces provinces.

Il nous restait à trouver, pour le centre du plafond, sept noms qui ont illustré l'histoire du Canada. Nous nous sommes mis d'accord sur les suivants : Champlain, Maisonneuve, Mgr de Laval, Frontenac, Marguerite Bourgeoys, Montcalm, Wolfe.

Nous avons respecté vos désirs, vous le voyez, en préférant de préférence, mais en nous arrêtant aux plus notables, les

sujets et des noms canadiens. Quand nous avons fait exception, c'était pour prendre dans la littérature universelle des écrivains les plus justement célèbres et qui honorent l'humanité tout entière.

Suivant les prévisions du cahier des charges pour la construction de la Bibliothèque de la Ville de Montréal, il a été décidé qu'une table de bronze de 3' ' x 5' 0' ', portant une inscription, serait installée dans le vestibule, et qu'il y serait placé les noms du Maire, des Commissaires, des Echevins, du Conservateur de la Bibliothèque et de l'architecte. Nous donnons ci-après les noms des personnes en question :

M. le Maire Médéric Martin, M.P.

MM. les Commissaires : Joseph Ainey, Thomas Côté, Napoléon Hébert, Duncan McDonald.

MM. les Echevins : L.A.-Lapointe, M.P., N.Lapointe, Joseph Ward, Thomas O'Connell, O.-H. Létourneau, M.-D., Leslie-H.Boyd, C.R., Trefflé Bastien, Georges Mayrand, M.P.P., Napoléon Turcot, M.P.P., Dugald Macdonald, Napoléon Giroux, Abraham Blumenthal, Emery Larivière, Roméo Houlé, Gordien Ménard, fils, Louis Rubenstein, Georges Vandelaç, William-S.Weldon, Joseph-H.Loranger, William-J. Hushion, Eudore Dubeau, Julien Therrien, Herménégilde Denis, M.D., Alfred Chartrand, Jean-Baptiste Saint-Pierre, Joseph Elie, Jean-Baptiste Rochon, Jean-Baptiste Barbeau, Léon Dubois, M.D., Wilfrid-H.Pauzé, Aldéric Lavergne.

M. Hector Garneau, Conservateur de la Bibliothèque.

M. Eugène Payette, architecte de la Bibliothèque.

Ce rapport, qui vous est soumis respectueusement, Messieurs, appelle, nous osons l'espérer, toute votre approbation, puisque, aussi bien, il est dicté au total par le souci de la valeur intellectuelle, le culte de notre passé historique et de notre littérature et la fierté de la patrie canadienne.

S. O. Lavoie
Greffier de la Ville
de Montréal.

Hector Garneau
Conservateur
de la Bibliothèque.

Eugène Payette
Architecte.

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le dimanche 13 mai 1917, le Maréchal Joffre fait un voyage éclair à Montréal. Cet événement, capté sur pellicule par la compagnie de Léo-Ernest Ouimet, la *Speciality Film Imports*, pour *British Canadian Patyhé News*, débute avec l'arrivée du maréchal à la gare Windsor vers 10 heures 45. Il est accueilli par le Consul de France, les ministres fédéraux Patenaude, Doherty et Sévigny, Lord Shaughnesy, Victor Morin et Eudore Dubeau. Joffre est accompagné de l'Amiral Chocheport, du Capitaine Tessan aide de camp, du Commandant Simon, du Lieutenant Vignal, du Sergent Dreyfus et de membres de la délégation française. Après les présentations d'usage, le maréchal et son état major se dirigent vers la Place d'Armes où sont déposées deux couronnes de fleurs au pied du monument de Maisonneuve.

Après le dîner d'état, le maréchal apparaît à deux courtes manifestations populaires, devançant ainsi l'heure où il doit apparaître en public. À la bibliothèque, la cérémonie est des plus simple, entouré des conseillers Eudore Dubeau et Victor Morin, ainsi que du conservateur de la bibliothèque, Hector Garneau, Joffre inaugure la bibliothèque en signant son nom dans le premier livre d'or de la Ville de Montréal : J. Joffre. Les Archives nationales du

Canada conservent un extrait de l'inauguration filmée par la *Speciality Film Imports* : *British Canadian Pathé News. Montreal canada : Marshall Joffre Inaugurates Opening of Civic LibrarY : Pan of new municipal library in Montreal. Librarian Hector Garneau poses with members of the board, Dubeau and Morin.* Ironiquement, la Bibliothèque civique de Montréal n'est ouverte au public qu'en septembre 1917.

Immédiatement après la cérémonie, le maréchal et sa suite se rendent au Consulat français où on lui remet des fleurs. À 16 heures précises, Joseph Joffre est de retour à la gare Windsor où un train l'attend pour le conduire à Boston.

On s'accorde à dire aujourd'hui que la visite du maréchal Joffre à Montréal relevait plutôt d'une action visant à promouvoir la conscription, que la venue d'un haut dignitaire français en visite officielle. Coïncidence, chauvinisme ou simple opportunisme des autorités municipales montréalaises, il demeure que la cérémonie de la bibliothèque quoique décrite comme un événement grandiose pour la cité de Montréal ne dura en fait que cinq minutes.

L'OUVERTURE OFFICIELLE

L'ouverture officielle de la Bibliothèque municipale a lieu le mardi 4 septembre 1917 à 10 heures. Y assistent, messieurs Eudore Dubeau, président de la Commission de la bibliothèque et représentant le maire, Victor Morin, vice-président, le commissaire Côté, MM. Parent et Pelletier de l'Hôtel de Ville, l'échevin Weldon, le conservateur de la Bibliothèque Hector Garneau et quelques autres. La cérémonie qui s'ouvre avec le discours du président de la Commission de la Bibliothèque, l'échevin Dubeau est des plus modeste.

«Le projet d'ériger à Montréal une bibliothèque civique, qui durant quinze années a fait le sujet de nombreux débats au Conseil de Ville, est enfin un fait accompli, et si la réalisation s'est fait longtemps attendre, nous avons au moins la satisfaction de dire que nous possédons un monument digne de la métropole du Canada. Cette bibliothèque dont nous ouvrons aujourd'hui les portes au public a reçu un honneur extraordinaire lorsque le 13 mai dernier, durant son cours passage en cette ville, l'illustre vainqueur de la Marne, le maréchal Joffre a bien voulu en faire l'inauguration officielle et inscrire le premier son nom dans le registre des visiteurs. Dans quelques semaines, nous placerons à l'entrée de la bibliothèque une plaque de bronze pour commémorer cet événement.»

La bibliothèque à son ouverture contient plus de 20 000 volumes, y compris ceux de la collection Gagnon. Mais l'édifice peut contenir près de 350 000 volumes. Elle est ouverte de 10 heures le matin à 22 heures tous les jours de la semaine, et de 14 heures à 22 heures, le dimanche.

PLAQUE COMMÉMORATIVE DE LA VISITE DU MARÉCHAL JOFFRE

Le samedi 25 novembre 1917 a lieu à la Bibliothèque municipale le dévoilement d'une plaque commémorative soulignant la visite du maréchal Joffre à Montréal en même temps que l'inauguration officielle d'une salle canadienne d'expositions artistiques. M. Charles E. Bonin, consul général de France au Canada, Sir Lomer Gouin, premier ministre du Québec, l'échevin Dubeau, président de la Commission de la Bibliothèque, le sénateur Raoul Dandurand, au nom du Comité France-Amérique, et le commissaire Côté, représentant le maire de Montréal, ont à tour de rôle pris la parole. Mais auparavant, le consul Bonin a procédé au dévoilement de la plaque commémorative sur laquelle on peut lire l'inscription suivante : « Cette bibliothèque a été inaugurée le 13 mai 1917 par Joseph Jacques Césaire Joffre, maréchal de France »; suivent les noms du maire, des commissaires, des échevins, de l'architecte Eugène Payette et de l'entrepreneur John Quinlan & Cie.

L'orchestre Drouin a fait les honneurs de la partie musicale et la soirée s'est terminée par une visite à la salle d'exposition où les invités ont pu admirer les oeuvres des Hébert, Susor-Côté, Franchère, Georges Delfosse, Henri Julien, Yvan Jobin et Alfred Faniel. En tout 88 productions d'artistes français et canadiens y sont exposées. Parmi les nombreux invités on remarque la présence de : Sir Alexandre Lacoste, consul de Norvège, M. C.M. Aubert, les commissaires Villeneuve, Ainey, Côté et Ross, l'honorable L.O. David, les échevins Larivière, Elie, Mayrand, Lafortune, Dubeau et Vandelac, MM. Victor Morin, Édouard Montet, J.N. Perrault, Dr McTaggart, Montarville de La Bruère, l'abbé Blanchard, J.N. Cabana, J.O. Labrecque, Mtre J.A. Archambault, l'abbé Moreau, P.S.S. J.-B. Lagacé, Marcel Dugas, L.A. Lapointe, Dr Athreton, juge Eugène Lafontaine, P.-E. Lamarche, Horace Gagné, Jérémie Décarie, Ludger Gravel, G.A. Simard, John Boyd, Fernand Rinfret, A. Mathieu, Thomas Brassard, Lévis Chabot, J. Charbonneau, J.P. Lemire, Dr henri Dorval, Yvan Jobin, Dr. K. Malouf, etc.

AGRANDISSEMENT

Depuis son ouverture en 1917, de nombreuses idées ont circulé quant au développement de la Bibliothèque municipale : agrandissement, relocalisation. Déjà en 1915, en pleine construction, on prévoit ajouter une salle de conférence du côté est de la Bibliothèque. Durant les années quarante, l'idée de relocaliser la Bibliothèque dans l'édifice Saint-Sulpice est mentionnée.

Le 3 mai 1962, dans un rapport soumis à l'administration municipale, l'ex-directeur du service d'urbanisme, M. Claude Robillard recommande d'ériger un nouvel édifice pour abriter la Bibliothèque municipale plus près du centre-ville, à un endroit facile d'accès par les moyens de transport en commun, et de continuer à utiliser l'édifice de la rue Sherbrooke comme bibliothèque de quartier.

En 1965, le Comité exécutif autorise la mise en branle des démarches nécessaires à l'agrandissement éventuel de la Bibliothèque municipale, rue Sherbrooke Est. La valeur municipale des immeubles à acquérir pour les fins d'agrandissement est d'environ \$84 400, soit \$28 450 pour les terrains et \$55 950 pour les bâtisses. Lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 12 juillet 1965, le Comité exécutif vote un montant de \$18 065 pour l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation d'immeubles situés au nord-est de la rue Montcalm et au sud-est de la Sherbrooke. Les soumissions et les travaux de démolition s'échelonnent de 1966 à 1971, avec pour résultat que le projet d'agrandissement n'a jamais vu le jour et que la Bibliothèque centrale de Montréal déménagera dans un nouvel édifice en 2005.



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Ville de
Montréal, tenue le 23 septembre 1970.

No 46433

Sur recommandation du directeur du service des travaux
publics, il est

RESOLU: d'accorder à Ruscito Demolition Enrg. le contrat pour la démolition
classe "A" du bâtiment portant les nos 2142 et 2144, rue Beaudry,
ainsi que les bâtiments situés à l'arrière de celui-ci ayant front sur
la rue Montcalm, délimités en rouge sur le plan B-105 Saint-Jacques,
au prix de sa soumission, soit au prix de \$3,700.00, y compris le
déblaiement des matériaux, le tout selon le cahier des charges pré-
paré à ce sujet, et d'imputer cette somme sur le crédit voté par le
conseil le 7 décembre 1967 pour l'acquisition en vue de l'agrandisse-
ment de la bibliothèque municipale d'une partie du lot 1142 du cadas-
tre du quartier Saint-Jacques, située au sud-ouest de la rue Beaudry
et au sud-ouest de la rue Sherbrooke, à même l'emprunt autorisé par
le règlement 3216 modifié, item 12.

(Certifié)

Greffier adjoint de la Ville.

GB/lle

Sec. Adm. 3
C. & V. 7
Compt. 6
D. des F. 5
T. P. 6
Urb. 6
Est. 4

PLAN

préparé pour l'expropriation en vue de l'agrandissement de la

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

d'une partie du lot 1140 située au sud-ouest de la

RUE BEAUDRY

et au sud-est de la

RUE SHELBROOKE

Quartier St-Jacques (cadé mun.)

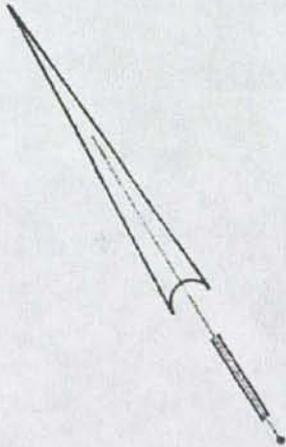
Montréal, le 14 octobre 1967

Échelle: 40 - 1" = m.

NOTE. Les lignes limitant le terrain affecté par l'expropriation sont indiquées par les lettres ABCDA et montrées par un trait rouge comme suit.

Jean G. de G...
Arpenteur Section Technique

J. H. Boileau
Directeur des Travaux Publics



(Identified)
(Identified)
J. Boileau
Greffier de la Ville
City Clerk

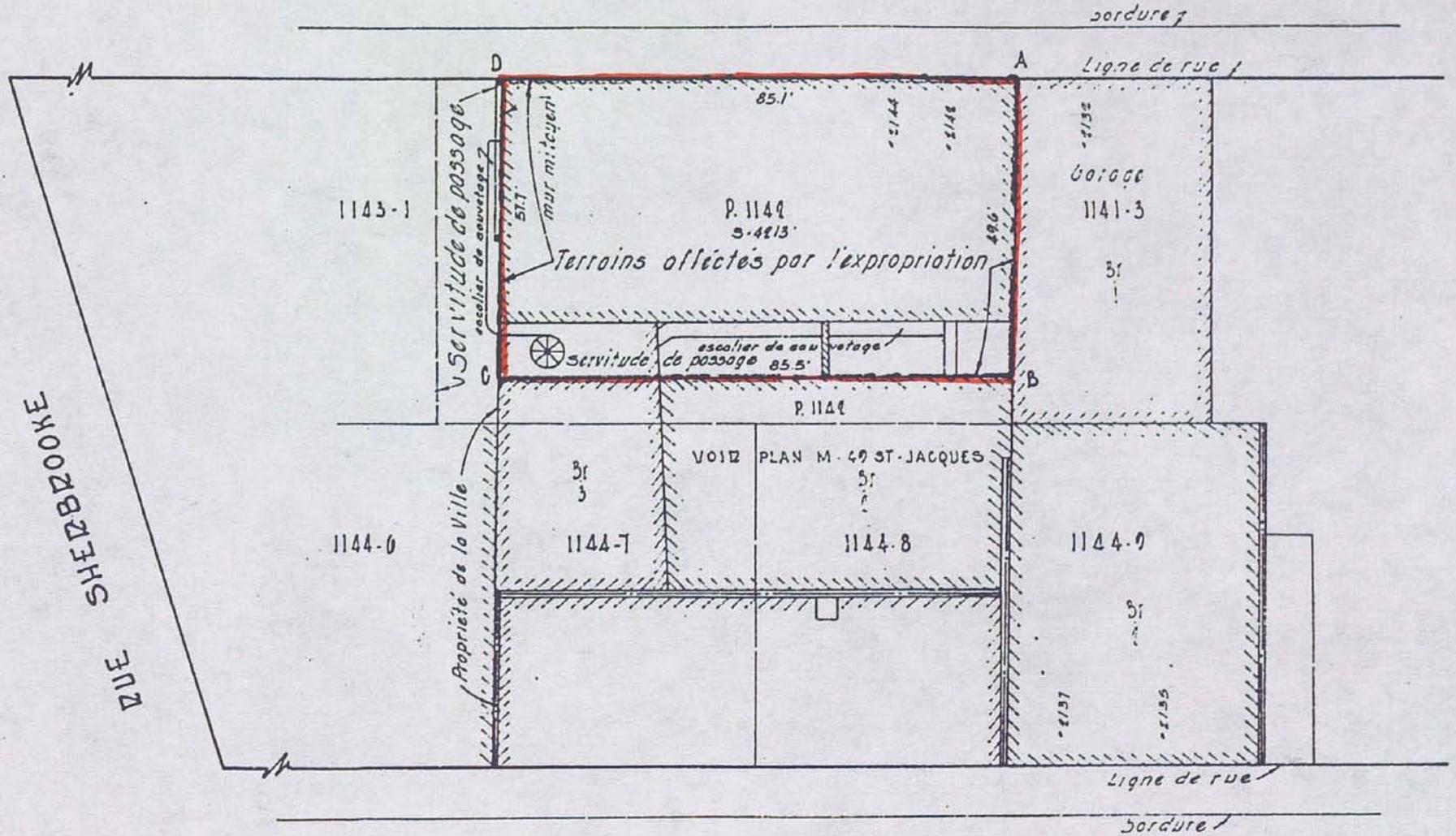
3			
1			
1			
N°	NATURE	PAR	DATE

DIVISION TECHNIQUE - ARPENTAGE			
Plan N° B-105 St-Jacques			
PREPARATION	PAR	DATE	VERIFIÉ
RELEVÉ	J.P. DUCHESNE	11 10 67	
MISE EN PLAN			
DESSIN	G. BILLODEAU	19 10 67	
ARCHIVES			
CHEF D'ÉQUIPE	G. CARBONNEAU		
ARPENTEUR DE GROUPE: <i>P...</i>			
DOSSIER N° 6751 ST 28,6			
DE PLAN			
EMPLACEMENT		EST EMPLACEMENT PAR	

285.131-4/1

QUE BEAUBRY

(Sans numéro cadastral) (Propriété de la Ville)



QUE MONTCALM

(Sans numéro cadastral) (Propriété de la Ville)

CONSEIL
M-12-67
RÉS. NO 2450
ART-17



**Bibliothèque municipale
[193-]**

Ville de Montréal
Division de la gestion de documents et des archives
VM94/Y1,17,1770 (Z-1870)



Bibliothèque centrale de Montréal
10 novembre 2003

Ville de Montréal Archives de la Ville de Montréal
Photographe : Denis Labine